



L' ACTEUR DES ÉCHANGES NUMÉRIQUES AGRICOLES

GUIDE UTILISATEUR

MESSAGE : INVOIC

FICHER FACTURE

Secteur d'activité : approvisionnement agricole

Document validé

NORME : EDIFACT - REPERTOIRE : D96A

Date de dernière mise à jour : 22 mai 2018

« Propriété exclusive d'AGRO EDI EUROPE. Toute utilisation est strictement réservée aux membres d'AGRO EDI EUROPE, dans le respect des Conditions Générales d'Utilisation accessibles sur le site de l'association – Reproduction interdite ».

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1 STATUTS	3
2 DEFINITION.....	3
3 REGLES DE GESTION RELATIVES AU MESSAGE INVOIC	3
3.1 RECOMMANDATION GENERALE	3
3.2 PRINCIPES.....	3
3.3 SIGNE DES ZONES	4
3.4 LISTE DES DONNEES TRAITEES SUR LA FACTURE D'APPROVISIONNEMENT	5
3.4.1 <i>Données ENTETE</i>	5
3.4.2 <i>Données LIGNE</i>	6
3.4.3 <i>Données PIED</i>	6
4 MENTIONS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION FISCALE DE LA FACTURE	7
5 STRUCTURE DU MESSAGE ET REGLES DE GESTION ASSOCIEES.....	14
5.1 STRUCTURE DU MESSAGE.....	14
5.2 GESTION DES RFC.....	15
5.3 FACTURE ERRONEE	17
5.4 INFORMATION SUR DECLARATION D'ECHANGES DE BIENS- ZONE EURO (DEB).....	17
5.5 GESTION DE LA CVO SEMENCES CERTIFIEES.....	18
5.6 SPECIFICATION PAR DONNEES D'EN-TETE.....	18
5.6.1 <i>Segment UNA</i>	18
5.6.2 <i>Segment UNB</i>	18
5.6.3 <i>Segment BGM</i>	19
5.6.4 <i>Segment DTM</i>	19
5.6.5 <i>Segment PAI</i>	19
5.6.6 <i>Segment ALI</i>	19
5.6.7 <i>Segment FTX</i>	19
5.6.8 <i>Segment RFF – DTM (Groupe 1)</i>	19
5.6.9 <i>Segment NAD (Groupe 2)</i>	20
5.6.10 <i>Segment CUX (Groupe 7)</i>	22
5.6.11 <i>Segment PAT – DTM – MOA (Groupe 8)</i>	22
5.6.12 <i>Segment TDT (Groupe 9)</i>	22
5.6.13 <i>Segment ALC – QTY – PCD - MOA – TAX (Groupe 15/17/18/19/21)</i>	22
5.7 SPECIFICATION PAR DONNEES DE LIGNE	23
5.7.1 <i>Segment LIN (Groupe 25)</i>	23
5.7.2 <i>Segment PIA (Groupe 25)</i>	23
5.7.3 <i>Segment MEA (Groupe 25)</i>	23
5.7.4 <i>Segment IMD (Groupe 25)</i>	23
5.7.5 <i>Segment QTY (Groupe 25)</i>	23
5.7.6 <i>Segment ALI (Groupe 25)</i>	24
5.7.7 <i>Segment MOA (Groupe 26)</i>	24
5.7.8 <i>Segment PRI (Groupe 28)</i>	24
5.7.9 <i>Segment TAX (Groupe 33)</i>	24
5.7.10 <i>Segment NAD (Groupe 34)</i>	24
5.7.11 <i>Segment ALC – QTY – PCD – MOA - TAX (Groupe 38/39/40/41/43)</i>	24
5.8 SPECIFICATION PAR DONNEES PIED	25
5.8.1 <i>Segment MOA – RFF – DTM (Groupe 48/49)</i>	25
5.8.2 <i>Segment TAX – MOA (Groupe 50)</i>	25
5.8.3 <i>Segment ALC-MOA (Groupe 51)</i>	26
6 DIAGRAMME ET DETAIL DU MESSAGE.....	26



6.1	DIAGRAMME EDIFACT.....	27
6.2	DETAILS DES SEGMENTS.....	28
7	ANNEXES:	86
7.1	IDENTIFICATION DU MOYEN DE TRANSPORT	86
7.2	ANNEXE : CODES EAN 13 GENERIQUES.....	86
7.3	ANNEXE : TABLE DES UNITES	87
7.4	RECAPITULATIF TAUX DE TVA	88
8	EXEMPLES.....	90
8.1	FACTURE SIMPLE	90
8.2	AVOIR DE RFC.....	94
8.3	CVO SEMENCES CERTIFIES	94
8.4	FACTURE AVEC PRESTATION D’EPANDAGE.....	95
9	GESTION DES VERSIONS	95

1 STATUTS

Type de message : INVOIC

Répertoire de référence : 96A

Subset : AGRO EDI EUROPE

Filière : Approvisionnement agricole

Statut : Document validé

2 DEFINITION

La Facture est envoyée par le fournisseur au client pour demander un paiement pour des marchandises ou des services fournis dans les conditions mutuellement acceptées par le fournisseur et le client. Ce message avec une qualification correcte des données, couvre aussi les fonctions d'avoir. Le vendeur peut facturer une ou plusieurs transactions concernant des produits ou des services relatifs à un ou plusieurs ordres, instructions de livraison, appels sur commande ouverte, etc.

La facture peut contenir des informations sur les conditions de paiement, des informations sur le transport.

3 REGLES DE GESTION RELATIVES AU MESSAGE INVOIC

3.1 Recommandation générale

Nombre de décimales recommandé pour le calcul et l'affichage :

- Des prix unitaires: 6 décimales
- Des montants : 2 décimales
- Des quantités : 3 décimales

	Partie entière*	Partie décimale*
Prix unitaires	9	6
Calculs intermédiaires dans la cascade (montant unitaire remise, charge)	13	6
Pourcentage	6	4
Taux de change	6	6
Montant total ligne	16	2
Montant total pied	16	2
Quantités	12	3

*Les longueurs indiquées sont des maximum

Note : si une facture papier est envoyée avec la facture EDI, les longueurs des zones doivent être identiques pour les deux supports

3.2 Principes

Un vendeur peut facturer une ou plusieurs transactions.



Une facture peut faire référence à des biens ou services relatifs à une commande et à une expédition.

3.3 Signe des zones

Tout document INVOIC est globalement positif, c'est le type de document qui détermine le sens du document (facture ou avoir).

Le produit algébrique "quantité x prix unitaire = montant" doit être respecté.

3.4 Liste des données traitées sur la facture d’approvisionnement

3.4.1 DONNEES ENTETE

Identifiant de l’émetteur
Identifiant du destinataire
N° d’interchange
Type de document
N° du document
Date du document
Date de livraison prévue
Mode de règlement
Qualifiant du document
Numéro de BL
Date d’expédition
Numéro de contrat
Date du contrat
Référence du client
Date de commande client
Facturé par
Facturé à
Commandé par
Pour le compte de
Livré à
Monnaie de paiement et de facturation
Date d’échéance
Montant de l’échéance
Identification des frais financiers globaux
Montant des frais financiers globaux
TVA appliquée sur les frais financiers globaux

3.4.2 DONNEES LIGNE

N° d'ordre de la ligne
Code produit
Libellé produit
Quantité facturée
Unité de facturation
Qualifiant de la ligne
Montant net HT de la ligne
Prix unitaire BRUT
Unité du Prix unitaire BRUT
Prix unitaire NET
Unité du Prix unitaire NET
Taux de TVA appliqué à la ligne
Remise/Frais à la ligne
Pourcentage/Quantité de Remise/Frais à la ligne
Montant Remise/Frais à la ligne

3.4.3 DONNEES PIED

Montants globaux facturés
Montants globaux TVA

4 MENTIONS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION FISCALE DE LA FACTURE

Document de référence pour la dématérialisation de la facture : GU-Dematerialisation_facturev1.1.doc

Dans le cas de la facture dématérialisée fiscalement, le contrôle de la DGI se fait sur le contenu des informations du message EDI

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
Préparation de l'Envoi						
Date de Préparation	O		UNB	S004.0017	AAMMJJ	X
Heure de Préparation	O		UNB	S004.0019	HHMM	X
Document Entête						
Nature du Document	O		BGM	C002.1001	380 = Facture 381 = Avoir	X
N° du Document	O		BGM	1004	N° de Facture ou d'Avoir	X
Fonction	O		BGM	1225	9 = Original 43 = Transmission Supplémentaire	X
Dates Document Entête						
Date du Document	O		DTM 137	C507.2380	Date servant de base pour les Déclarations Fiscales SSAAMMJJ	X
Date d'Opération (Transfert de Propriété)	F				Seulement si elle est différente de la Date du Document	
Date d'Expédition			DTM 11	C507.2380		
Date de Livraison			DTM 35			
Date d'Enlèvement			DTM 200			
Informations Règlementaires Entête						
Dénomination Sociale du « Facturé Par » ou de son Siège Social	O		FTX REG	C108.4440 (1)		
Forme Juridique du « Facturé Par » ou de son Siège Social	O		FTX REG	C108.4440(2)		
Capital Social et Devise du « Facturé Par » ou de son Siège Social	O		FTX REG	C108.4440(3)		

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
Informations sur l'Exonération de TVA (Exonération déclarée dans TAX 5305 = E) Entête						
Texte de la Directive	O/F		FTX SIN	C080.4440(1) 4440(2) 4440(3) 4440(4) 4440(5)		
Informations d'Escompte (Si % et Montant non déclarés dans PAT 22) Entête						
Conditions d'Escompte	O/F		FTX AAB	C080.4440(1) 4440(2) 4440(3) 4440(4) 4440(5)		
Conditions de Pénalités (Si % et Montant non déclarés dans PAT 20) Entête						
Conditions de Pénalités	O/F		FTX PMD	C080.4440(1) 4440(2) 4440(3) 4440(4) 4440(5)		
Facturé A – En Tête						
Qualifiant	O	GR2	NAD	3035	IV	
Identification (Code EAN)	O			C082.3038		X
Type d'Identifiant	O			C082.3055	9	
Dénomination Sociale	O			C080.3036(1)		X
Adresse	O			C059.3042(1)		X
Ville	O			3164		X
Code Postal	O			3251		X
Pays	O			3207		X
N° Immatriculation TVA	O/F	GR3	RFF VA	C056.1154	Requis si Echange Intracommunautaire	
Code Siren	O/F		RFF GN	C056.1154	Requis si Echange Franco / Français	X
Facturé Par (Vendeur) Entête						
Qualifiant	O	GR2	NAD	3035	SE	
Identification (Code EAN)	O			C082.3038		X
Type d'Identifiant	O			C082.3055	9	
Dénomination Sociale	O			C080.3036(1)		X
Adresse	O			C059.3042(1)		X

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
Ville	O			3164		X
Code Postal	O			3251		X
Pays	O			3207		X
N° Immatriculation au RCS	O	GR3	RFF XA	C056.1154		
N° Immatriculation TVA	O		RFF VA	C056.1154		
Code Siren	O		RFF GN	C056.1154		X
Siège Social du Vendeur – Entête (Si différent du Vendeur)						
Qualifiant	O	GR2	NAD	3035	CO	
Identification (Code EAN)	O			C082.3038		
Type d'Identifiant	O			C082.3055	9	
Dénomination Sociale	O			C080.3036(1)		
Adresse	O			C059.3042(1)		
Ville	O			3164		
Code Postal	O			3251		
Pays	O			3207		
Déclarant de TVA – Entête (Si Différent du 'Facturé Par' – SE)						
Qualifiant		GR2	NAD	3035	LC	
Identification (Code EAN)				C082.3038		
Type d'Identifiant				C082.3055	9	
Dénomination Sociale				C080.3036(1)		
Adresse				C059.3042(1)		
Ville				3164		
Code Postal				3251		
Pays				3207		
N° Immatriculation TVA		GR3	RFF VA	C056.1154		
Affactureur – Entête (Si Différent du 'Facturé Par' – SE)						
Qualifiant	O			3035	DL	
Identification (Code EAN)	O			C082.3038		
Type d'Identifiant	O			C082.3055	9	
Dénomination Sociale	O			C080.3036(1)		
Adresse	O	GR2	NAD	C059.3042(1)		
Ville	O			3164		
Code Postal	O			3251		
Pays	O			3207		
Devises Entête						
Devise de Facturation	O	GR7	CUX	C504.6345(1)	C504.6347 = 2 /	

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
					C504.6343 = 4	
Devise de TVA	F			C504.6345(2)	Si différent de facturation C504.6347 = 3 / C504.6343 = 10E	X
Echéance Paiement Entête						
Qualifiant	O		PAT	4279	3 (Date Fixe)	
Date d'échéance	O		PAT/ <u>DTM</u>			
Qualifiant		GR8		C507.2005	13	
Date				C507.2380	SSAAMMJJ	
Conditions d'Escompte – Entête (Si FTX AAB Absent)						
Condition d'Escompte	O/F		PAT	4279	22	
Pourcentage d'Escompte	O/F		PAT/ <u>PCD</u>			
Qualifiant				C501.5245	12	
%		GR8		C501.5482	Taux d'Escompte	
Montant de l'Escompte	O/F		PAT/ <u>MOA</u>			
Qualifiant				C516.5025	21	
Montant				C516.5004	Montant escompte	
Conditions de Pénalités Entête (Si FTX PMD Absent)						
Condition de Pénalité	O/F		PAT	4279	20	
Pourcentage de pénalité	O/F		PAT/ <u>PCD</u>			
Qualifiant				C501.4245	15	
%		GR8		C501.5482	Taux de Pénalité	
Montant Forfaitaire de Pénalité	O/F		PAT/ <u>MOA</u>			
				C516.5025	201	
				C516.5004	Montant Forfaitaire de Pénalité	
Indemnités forfaitaires Entête (Si FTX PMT Absent)						
Indemnité Forfaitaire	O		PAT	4279	75	
Montant Forfaitaire de Pénalité	O/F	GR8	PAT/ <u>MOA</u>	C516.5025	201	
				C516.5004	Montant Indemnité Forfaitaire	
Remises et Charges Pied – Entête						
Nature de l'Opération	F	GR15	ALC	5363	A = Remise / Ristourne	

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
					C = Charge	
Libellé	O			C214.7160	Libellé Opération	
Pourcentage		GR18	ALC/ <u>PCD</u>			
Qualifiant				C501.5245	3	
%				C501.5482	Taux	
Quantité Remisée ou Chargée		GR17	ALC/ <u>QTY</u>	C186.6060		
Montant Remise / Charge		GR19	ALC/ <u>MOA</u>			
Qualifiant				C516.5025	8	
Montant				C516.5004	Montant	
Taxe		GR21	ALC/ <u>TAX</u>			
Qualifiant				5283	7	
Type taxe				C241.5153	VAT (TVA)	
Taux taxe				C243.5278	Taux de Taxe	
LIGNE DETAIL PRODUIT						
N° de Ligne	O	GR25	LIN	1082	N° de la Ligne Produit	
Code EAN Produit	O			C202.7140		
Libellé Article	O		LIN/ <u>IMD</u>			
Qualifiant				7077	F	
Libellé				C273.7008(1)		
Quantité facturée	O		LIN/ <u>QTY</u>			
Qualifiant				C186.6063	47	
Quantité				C186.6060	Quantité	
Prix Net HT	O		LIN/ <u>PRI</u>			
Qualifiant				C509.5125	AAA	
Prix				C509.5118	Incluant les Taxes parafiscales Obligatoire si Remise / Charges Ligne	
Prix Brut HT	O/F		LIN/ <u>PRI</u>			
Qualifiant				C509.5125	AAB	
Prix				C509.5118	Prix Brut	
TVA	O		LIN/ <u>TAX</u>			
Qualifiant				5283	7	
Type taxe				C241.5153	VAT (TVA)	
Taux taxe				C243.5278	Taux de Taxe	
LIGNE DETAIL – REMISES ET CHARGES (Si existe)						
Nature de l'Opération	F	GR38	ALC	5363	A = Remise /	

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
					Ristourne	
Libellé	O			C214.7160	C = Charge	
Pourcentage		GR40	ALC/ <u>PCD</u>	C501.5245	Libellé Opération	
Qualifiant				C501.5482	3	
%				C186.6060	Taux	
Quantité Remisée ou Chargée		GR39	ALC/ <u>QTY</u>			
Montant Remise / Charge						
Qualifiant		GR41	ALC/ <u>MOA</u>			
Montant				C516.5025	8	
Taxe				C516.5004	Montant	
Qualifiant		GR43	ALC/ <u>TAX</u>			
Type tax				5283	7	
Taux tax				C241.5153	VAT (TVA)	
				C243.5278	Taux de Taxe	
PIED DE FACTURE – MONTANTS RECAPITULATIFS						
Montant TTC	O	GR48	MOA			X
Qualifiant				C516.5025	128	
Montant				C516.5004		
Montant TVA	O	GR48	MOA			X
Qualifiant				C516.5025	124	
Montant				C516.5004		
Montant HT	O	GR48	MOA			X
Qualifiant				C516.5025	125	
Montant				C516.5004		
Montant Total Taxes	F	GR48	MOA			
Qualifiant				C516.5025	176 (TVA + Autres taxes parafiscales)	
Montant				C516.5004		
Montant Acompte	F	GR48	MOA			
Qualifiant				C516.5025	113	
Montant				C516.5004		
Référence Paiement Acompte	F	GR49	MOA/ <u>RFE</u>			
Qualifiant				C506.1153	PQ	
Montant				C506.1154		

Informations	F/O	EDIFACT			Valeur / Format	Liste récapitulative
		GRP	SEG	Données		
Date Acompte						
Qualifiant	F	GR49	RFF/DTM	C507.2005	171	
Date				C507.2380	Format SSAAMMJJ	
PIED DE FACTURE – RECAPITULATIF PAR TAUX DE TVA						
Taxe	O	GR50	TAX			
Qualifiant				5283	7	
Type taxe				C241.5153	VAT (TVA)	
Taux taxe				C243.5278	Taux de Taxe	
Montant HT Taxable	O		TAX/MOA			
Qualifiant				C5156.5025	125	
Montant	O		TAX/MOA	C516.5004		
Montant TVA				C5156.5025	124	
Qualifiant				C5156.5025		
Montant				C516.5004		
PIED DE FACTURE – GESTION AUTRES REMISES ET FRAIS (CVO Semences certifiées)						
Nature de l'Opération	F	GR51	ALC	5363	C = Charge	
Code de la taxe ou assimilée"		GR51	ALC	1230	code de la taxe ou assimilée"	
		GR51	ALC	4471	1 ou 2 (Hors facture ou déduit de la facture)	
		GR51	ALC	7161	TX	
		GR51	ALC	7160	libellé de la taxe ou assimilée ou des droits"	
Montant de la taxe						
Qualifiant		GR41	ALC/MOA			
Montant				C516.5025	8	
				C516.5004	Montant	

L'extrait des Conditions Générales de Vente (CGV) imprimées au dos des factures papier doivent faire partie du contrat d'interchange.

Dans le cas de la dématérialisation fiscale de la facture, le contrôle se fait sur la présence de données obligatoires (Agrément par rapport aux exigences de la DGI).

NB : les données obligatoires dans le cadre de la Dématérialisation fiscale de la facture sont marquées d'un * dans le détail des segments (&6.2)

5 STRUCTURE DU MESSAGE ET REGLES DE GESTION ASSOCIEES
5.1 Structure du message

Service	UNH				En-tête de message
	BGM				Début de message
En tête	DTM				Date et heure
	PAI				Instructions de paiement
	ALI				Informations complémentaires
	FTX				Texte libre
	RFF			GR1	Référence
		DTM			Date et heure
	NAD			GR2	Nom et adresse
		FII			Institutions financières concernées (RIB)
		RFF		GR3	Références
		CTA		GR5	Contact
	COM			Moyen de contact	
	TAX			GR6	Exonération de TVA
	CUX			GR7	Devises
	PAT			GR8	Echéances de règlement
		DTM			Date et heure
		PCD			Pourcentage
		MOA			Montant
	TDT			GR9	Mode de transport
		LOC		GR10	Lieux
	TOD			GR12	Conditions de transport
	ALC			GR15	Remises et frais
		QTY		GR17	Quantité
		PCD		GR18	Pourcentage
MOA			GR19	Montant	
TAX			GR21	Taxes	
Ligne	LIN			GR25	Ligne produit
		PIA			Autre identifiant produit
		IMD			Description du produit
		MEA			Masse nette (DEB)

		QTY			Quantité	
		ALI			Informations complémentaires	
		GIN			Numéros d'identification du produit	
		FTX			Texte libre	
		MOA		GR26	Montant	
		PRI		GR28	Prix	
		RFF		GR29	Référence	
			DTM		Date et heure	
		TAX		GR33	Taxes	
		NAD		GR34	Nom et adresse	
		ALC		GR38	Remises et frais	
			QTY	GR39	Quantité	
			PCD	GR40	Pourcentage	
			MOA	GR41	Montant	
Service	UNS				Contrôle de section	
Pied	CNT				Contrôle	
	MOA			GR48	Montants totaux	
		RFF			GR49	N° de paiement d'avance
		DTM			GR49	Date Paiement d'avance
	TAX				GR50	Sous-total taxes
		MOA				Montant taxes
	ALC				GR51	libellé de la taxe ou assimilé
		MOA				Montant de la taxe ou assimilé
Service	UNT				Fin de message	

5.2 Gestion des RFC

Les RFC sont indiquées par produit (UC) sur les quantités sur lesquelles porte la ristourne.

Le montant global de la RFC à la ligne est obligatoire

La base de calcul -taux/ montant/ pourcentage appliqué par ligne article - doit être indiquée

Le libellé de la ristourne est obligatoire

La dématérialisation fiscale des RFC est traitée de la façon suivante :

Envoi d'un avoir exhaustif qui détaille les lignes articles sur lesquelles portent la ristourne

En EDI :

- L'entête de l'avoir de ristourne comportera
 - Données Structurées :
 - Période de validité (du __/__/__ au __/__/__)



- Période de facturation (du __/__/__ au __/__/__) [utile notamment pour un acompte de ristourne]
- Type de ristourne (ALI : RFC, RSD)
 - Données non structurées (All)
 - Nom, type de ristourne (accord de ristourne, acompte d'avoir de ristourne, solde d'avoir de ristourne)

Voir exemples en annexes

5.3 Facture erronée

En cas d'erreur de prix :

- si c'est régularisé par un différentiel (déconseillé): facture de frais financiers
- **Règle conseillée** : Annulation partielle ou totale (selon accord entre les partenaires) de la facture (avoir + refacturation correcte)

S'agissant des **factures rectificatives** (factures nouvelles annulant et remplaçant des factures initiales) et notes d'avoir (annulation totale ou partielle d'une facture), elles doivent non seulement comporter toutes les mentions obligatoires mais **aussi faire référence de manière explicite aux factures initiales** (indication du numéro et de la date de la facture initiale) et porter la mention expresse de l'annulation de celles-ci.

En cas d'impossibilité de mentionner la référence à la facture initiale (par exemple : remises de fin d'année, etc...), les notes d'avoir peuvent faire référence à un ensemble de factures ou au contrat auquel se rapportent les factures en cause. Dans cette hypothèse, les notes d'avoir doivent préciser la période au cours de laquelle ces factures ont été émises.

En cas de non-paiement, total ou partiel, d'une facture, un duplicata de la facture initiale doit être établi surchargé de la mention : « Facture impayée pour la somme de euros (prix net) et pour la somme de euros (TVA correspondante) qui ne peut faire l'objet d'une déduction (article 272 du Code Général des Impôts) ».

5.4 Information sur Déclaration d'échanges de biens- Zone euro (DEB)

Les informations à fournir pour la déclaration d'échange de biens sont les suivantes :

Données de base	Synthèse des postes	Données supplémentaires	Motif de l'activité	Données DEB
Régime douanier	<input type="text"/>			
Pays de départ	<input type="text"/>	Mode transp. front.	<input type="text"/>	
Pays de destination	<input type="text"/>	Dpt.destination	<input type="text"/>	
Nomenclature	<input type="text"/>			
Pays d'origine	<input type="text"/>	Dpt. d'origine	<input type="text"/>	
Masse nette	<input type="text"/>	Quantité en unité supplémentaire	<input type="text"/>	
Identifiant fiscal client	<input type="text"/>			

L'impact est que les segments cités ci- dessous deviennent requis lorsque l'information DEB est fournie.

Entête de message :

NAD+DP : renseigner la zone appropriée pour le code postal et code pays (--> détermination du département et pays de destination)

TDT : Mode de transport obligatoire

Niveau Ligne :

Segment NAD+SF : Pays d'Expédition du Produit

Segment NAD+MF : Pays de Fabrication du Produit

Segment MEA : Permet de définir la masse nette de la ligne produit

Segment QTY : Permet de définir la quantité et l'unité de quantité supplémentaire : code qualifiant ZZ

C'est la Quantité dans l'Unité demandée par la Douane – au cas où celle-ci ne serait pas la même que celle expédiée.

Le Code Douanier est défini dans le PIA (niveau Produit).

5.5 Gestion de la CVO Semences certifiées

Il s'agit d'une taxe distincte de la cotisation de solidarité sur les graines oléagineuses.

Le secteur des céréales à paille (blé, avoine, épeautre, orge hybride..) entre dans le champ d'application de la CVO et dans ce cas la mention « CVO recherche céréales à paille » est obligatoire sur la facture.

La CVO est une taxe non soumise à TVA qui doit apparaître en pied de facture après le TTC

La CVO est également indiquée à la ligne article pour permettre le contrôle.

Cette donnée doit être transmise par le message INVOIC.

Cette CVO sera indiquée au niveau des segments ALC à la ligne et en pied de facture en utilisant le segment ALC à la ligne avec le qualifiant TX : Taxe ou assimilée

DE 5463 = A

DE 1230 = "code de la taxe ou assimilée" (voir introduction)

DE 4471 = 1 ou 2 (Hors facture ou déduit de la facture)

DE 7161 = TX

DE 7160 = "libellé de la taxe ou assimilée ou des droits"

Segment qui peut être utilisée à la ligne article mais qui devra être ajouté en pied de facture (groupe 51).

5.6 Spécification par données d'en-tête

NB : il s'agit de descriptions fonctionnelles des segments. Les règles de gestion précises sont indiquées sous chaque description de segment dans le chap 6 : Détail du message

5.6.1 SEGMENT UNA

Segment d'en-tête

L'utilisation ou non du segment UNA doit être décidée au préalable par les partenaires de l'échange (accord d'interchange).

5.6.2 SEGMENT UNB

✧ **Identifiant de l'émetteur**

Code EAN13 de l'émetteur ou code AEE identifiant de l'émetteur

✧ **Identifiant du destinataire**

Code EAN13 du destinataire ou code AEE identifiant du destinataire

✧ **Numéro d'interchange**

Le numéro d'interchange est géré par couple émetteur-destinataire avec un numéro séquentiel servant pour la chronologie des messages.

5.6.3 SEGMENT BGM

✧ **Type de document**

Tout document INVOIC est globalement positif, c'est le type de pièce document qui détermine le sens du document (Facture ou Avoir) :

- Avoir (lorsque le fournisseur doit de l'argent au client)
- Facture (lorsque le client doit de l'argent au fournisseur)
- Numéro du document

ATTENTION : pas de caractère inutile en début ou en fin de zone (tels que « n° » etc...).

5.6.4 SEGMENT DTM

✧ **Date du document facture**

Seule la date du document est obligatoire.

✧ **Date de livraison prévue**

Ce segment est à générer uniquement dans le cas où il n'y a pas de numéro de BL.

5.6.5 SEGMENT PAI

✧ **Mode de paiement**

On renseigne ici soit la condition de paiement (ex : PAIEMENT D'AVANCE), soit le moyen de règlement (ex : ESPECE, CHEQUE, VIREMENT, etc.)

Ces données sont exclusives l'une de l'autre.

5.6.6 SEGMENT ALI

✧ **Qualifiant pièce**

Ce segment permet de distinguer les pièces de biens et services des pièces de régularisation financière. Lorsque sur un même document sont regroupés à la fois des biens et services et des régularisations financières, ce segment sera précisé sur chaque ligne.

Si facture erronée

Exemple : si erreur de prix : si c'est régularisé par un différentiel (déconseillé): facture de frais financiers

Ou annulation de la facture (avoir + refacturation correcte) : mouvement de biens

5.6.7 SEGMENT FTX

Ce segment permet de donner des informations sous forme de texte libre. A utiliser uniquement lorsque cela n'est pas possible par les autres segments du message.

Exemple : ANNULE LA FACTURE 556045 du 05/01/2000

5.6.8 SEGMENT RFF – DTM (GROUPE 1)

✧ **Numéro du BL**

Dans le cas d'une pièce de biens et services, sa présence est obligatoire.

ATTENTION : pas de caractère inutile en début ou fin de zone (ex « n° » ; « Bl. »; etc..).

✧ **Date d'expédition**

Dans le cas d'une pièce de biens et services, la date d'expédition est obligatoire.

⤴ **Numéro de Contrat**

Il s'agit de la référence du contrat global passé entre un CLIENT et le FOURNISSEUR sur lequel s'imputeront les commandes pendant la durée de ce dernier.

ATTENTION : pas de caractère inutile en début ou fin de zone (ex « n » ; « Contrat »; etc..).

⤴ **Date du contrat**

Il s'agit de la date de création du contrat.

⤴ **Référence client**

Si le commanditaire fournit une référence pour ses commandes, cette référence est reprise à l'identique.

Attention :

Pas de caractère inutile en début ou fin de zone (ex « n° » ; « Cde »; etc..).

Si le commanditaire ne fournit pas de référence pour ses commandes, ce segment doit être renseigné par le n° interne du fournisseur pour cette commande.

Il peut arriver que le commanditaire demande explicitement à voir figurer dans cette zone une information de type modalité + date (« fax du 12/03/1999 »...). Dans ce cas, sa demande est suivie.

⤴ **Date de commande**

Il s'agit de la date d'émission de la commande par le commanditaire et non pas de la date à laquelle la commande est saisie chez le fournisseur.

5.6.9 SEGMENT NAD (GROUPE 2)

⤴ **Facturé par**

Code Identifiant lieu fonction du fournisseur.

⤴ **Facturé à**

Code Identifiant lieu fonction de la société facturée

⤴ **Commandé par**

C'est la dernière entité de la chaîne de commande avant le fournisseur (celle qui la transmet au fournisseur).

Sous forme de code SIREN ou EAN 13 de l'entité, en aucun cas le code interne du fournisseur.

⤴ **Pour le compte de**

Société qui initialise l'ordre de commande. Cette zone doit être donnée sous forme de code SIREN ou EAN13 de l'entité (n'utiliser en aucun cas le code interne du fournisseur).

⤴ **Livré à**

Sous forme :

D'une part, code INSEE + indice du dépôt de livraison (l'indice est indiqué par la coopérative à qui appartient le dépôt) ;

D'autre part, Code Identifiant lieu fonction 13 propre à chaque dépôt (qui exprime l'adresse exacte de livraison ; cette zone est actuellement en voie de généralisation).

Cas de Déclaration d'Echange de Biens

Ce Segment est obligatoire afin de connaître le département et le pays de destination.

REGLES DE GESTION

Sur une facture issue d'un vendeur pour facturer une union de coopératives et une livraison à une coopérative :

NAD SE : entreprise qui facture NAD IV : le facturé (siège social du facturé)



NAD OB : celui qui a passé la commande au fournisseur

NAD DP : le lieu de livraison

Dans le cas d'une refacturation (document de l'union vers une coop), celui qui facture est indiqué avec le code « SE » et le fournisseur d'origine avec le code « SU ».

L'adresse du lieu de livraison est requise. Les autres adresses sont souhaitables.

Dans le cas de la dématérialisation de la facture, les informations obligatoires pour des raisons fiscales/comptables :

NAD SE : entreprise qui facture

NAD OB : celui qui a passé la commande au fournisseur

NAD DP : le lieu de livraison réel (recommandé en cas de facture de biens)

NAD CO : obligatoire uniquement si siège social du factueur différent du SE

NAD IV : le facturé (siège social du facturé)

NAD SF : Pays d'Expédition du Produit, obligatoire uniquement si transfrontalier

NAD MF : Pays de Fabrication du Produit, obligatoire uniquement si transfrontalier

NAD LC : Représentant fiscal, obligatoire si différent du « facturé par »

NAD DL : affactureur obligatoire si différent du « Régulé à »

NAD RE : obligatoire si le « réglé à » est différent du « facturé à »

NAD SF : Pays d'Expédition du Produit, obligatoire uniquement si transfrontalier

NAD MF : Pays de Fabrication du Produit, obligatoire uniquement si transfrontalier

Les autres informations sont facultatives et dépendent de l'accord d'échange entre partenaires !

NAD OF : facultatif, celui pour le compte de qui la commande a été passée, et qui sera refacturé par le client

NAD PC : facultatif, structure initiale, utilisée pour des raisons statistiques par les fournisseurs

NAD UD : l'agriculteur final si livraison agriculteur

Voir tableau de gestion des NAD p.32

Les adresses sont structurées (C080 C059 3164 3251 3207).

L'identification des partenaires se fait avec un code EAN 13 (code 9) ou code identifiant (AEE) (code 312) ou le SIRET (code 107) et avec les coordonnées complètes pour les agriculteurs et les intervenants de livraison.

L'utilisation du code 91 est à réserver lorsqu'il n'y a pas de code EAN13, ni SIRET (importateurs étrangers).

Le code 92 est utilisé pour le NAD UD mais la gestion des SIREN est recommandée.

Pour bien identifier les circuits de facturation, il est demandé d'indiquer la mention systématique du NAD "OB".

NAD CO (Siège Social) : On indique le Siège Social si il est différent du « facturé par ». Dans ce cas, seules la dénomination sociale et l'adresse complète doivent être mentionnées.

NAD LC : Représentant fiscal Conditionnel si différent du « facturé par »

NAD DL : affactureur si différent du « Régulé à »

NAD + RE : si « réglé à » est différent du « facturé à »

5.6.10 SEGMENT CUX (GROUPE 7)

✧ **Monnaie de facturation et de paiement**

Chaque facture doit obligatoirement comporter un segment CUX pour indiquer la monnaie de facturation utilisée dans la pièce. Dans ce segment, il peut être mentionné la monnaie de règlement souhaitée si elle est différente de la monnaie de facturation.

5.6.11 SEGMENT PAT – DTM – MOA (GROUPE 8)

Identification claire de chaque échéance avec date et montant dans les zones appropriées du fichier facture EDIFACT.

✧ **Date d'échéance**

Il doit y avoir en EDI autant de dates d'échéance qu'il y en a de mentionnées sur la facture papier.

✧ **Montant de l'échéance**

Les échéances sont toujours données en montant et jamais en pourcentage. Proscrire une description d'échéances de type « 31/03/99 50% 30/04/99 25% 31/05/99 25% , etc... ».

Elles doivent vérifier la relation :

Total TTC des échéances = Total TTC de la facture (au centime près)

5.6.12 SEGMENT TDT (GROUPE 9)

Dans le cas d'une Déclaration d'Echange de Biens, ce Segment est Obligatoire

✧ **Transport principal**

✧ **Mode de Transport**

5.6.13 SEGMENT ALC – QTY – PCD - MOA – TAX (GROUPE 15/17/18/19/21)

Ce groupe permet d'indiquer les remises/frais relatifs à l'ensemble de la facture, par exemple des frais de port, des escomptes ou des agios.

Remarque : les remises ne sont pas signées

✧ **Identification des frais financiers globaux**

Inscrire obligatoirement le qualifiant de ces frais financiers (EAB, FC ou FI).

✧ **Montant des frais financiers globaux**

Les montants ne sont pas signés.

✧ **TVA appliquée aux frais financiers globaux**

5.7 Spécification par données de Ligne

NB : il s'agit des descriptions fonctionnelles des segments. Les règles de gestion précises sont indiquées sous chaque description de segment dans le chap 6 : Détail du message.

5.7.1 SEGMENT LIN (GROUPE 25)

⤴ N° d'ordre de la ligne

Ce numéro précise l'ordre d'apparition de la ligne sur le document papier. Il permet notamment de contrôler l'identité entre images papier et EDI. Sa conformité est d'une très grande importance.

⤴ Code produit

Obligatoirement sous forme EAN 13 en respectant les règles de gestion d'application du code émises par AGRO EDI (pour le code produit, prendre le code EAN 13 de l'unité consommateur).

5.7.2 SEGMENT PIA (GROUPE 25)

Ce segment permet d'indiquer des Codes d'Identification du Produit et/ou des Codes Supplémentaires d'Identification du Produit.

Exemple : Code Produit Interne du Fournisseur

5.7.3 SEGMENT MEA (GROUPE 25)

Ce Segment n'est présent qu'en cas de Déclaration d'Echanges de Biens et permet de définir la Masse nette du Produit.

⤴ Qualifiant de la mesure (Poids net)

⤴ Unité de Poids

⤴ Poids

5.7.4 SEGMENT IMD (GROUPE 25)

⤴ Libellé produit

Mettre en clair sur la première ligne du produit son identification précise :

Nom de marque exact + unité consommateur.

5.7.5 SEGMENT QTY (GROUPE 25)

⤴ Quantité facturée

Pour les documents "sans flux de marchandises", la quantité est égale à 1.

Dans les autres cas, elle doit être exprimée dans l'unité de facturation.

⤴ Unité de facturation

Pour les documents "sans flux de marchandises", l'unité doit être égale à EA (code ISO EDIFACT).

L'unité est en litre ou kilo lorsque les conditionnements sont supérieurs ou égaux à l'une ou l'autre de ces deux unités officielles ISO.

Sur les conditionnements inférieurs, on prendra comme unité de facturation l'unité.

Exemple : Marque Y 5 litres, l'unité = le Litre

Marque Y 0,5 litre, l'unité = le Nombre d'Unités.

Cas des Déclarations d'Echange de Biens :

Déclarer la Quantité dans l'Unité attendue par la Douane dans le cas où celle-ci serait différente de celle expédiée.

5.7.6 SEGMENT ALI (GROUPE 25)

⤴ Qualifiant de la ligne

Dans le cas où la pièce comporte des lignes PRODUIT « avec et sans flux de marchandises », il est nécessaire de préciser à la ligne PRODUIT si cette ligne contient un produit avec déplacement de marchandise ou si elle contient un frais financier ou un service.

Cas des Déclaration d’Echange de Biens :

- Dans ce cas, il faut préciser les données suivantes :

- Régime Douanier (Code)
- FB (Facture de Bien)
- Nomenclature Douanière

5.7.7 SEGMENT MOA (GROUPE 26)

⤴ Montant net HT de la ligne

Doit satisfaire au centime près à la relation :

Montant net HT de la ligne = Quantité facturée * Prix unitaire net.

5.7.8 SEGMENT PRI (GROUPE 28)

⤴ Prix unitaire BRUT (Prix catalogue)

Cette zone est obligatoire pour justification du prix net.

⤴ Unité du prix unitaire BRUT

⤴ Prix unitaire NET

Cette zone est utilisée pour calculer le montant HT de la ligne selon la formule :

Montant net HT de la ligne = Quantité facturée * Prix unitaire net.

⤴ Unité du prix unitaire NET

Dans le cadre de la dématérialisation fiscale, seul le prix net est obligatoire, le prix brut doit être renseigné s’il y a des remises effectuées (ALC de détail).

5.7.9 SEGMENT TAX (GROUPE 33)

⤴ TVA appliquée à la ligne

Note : Dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture, c’est le taux explicite qui fait foi. Les 2 informations (taux explicite + forme codée (R, S, E..)) sont requises.

Voir annexe 7.4

5.7.10 SEGMENT NAD (GROUPE 34)

Cas de Déclaration d’Echanges de Biens :

Il faut préciser les NAD suivants :

- NAD SF : Pays d’Expédition (Code ISO)
- NAD MF : Pays de fabrication du Produit (Code ISO)

5.7.11 SEGMENT ALC – QTY – PCD – MOA - TAX (GROUPE 38/39/40/41/43)

Cette donnée décrit les remises ou les frais commerciaux rattachés à chaque ligne produit. Ceux-ci pourront être exprimés :

- soit en pourcentage en respectant les séquences de calcul ;
- soit en quantités avec un montant unitaire ;
- soit en montant unitaire remise ou frais.

✦ **Remise/Frais à la ligne**

✦ **Pourcentage/Quantité de Remise/Frais à la ligne**

ATTENTION : pour une remise de 3%, le chiffre à mentionner est 3 et non 0.03 :

✦ **Montants de Remise/Frais à la ligne**

Elle respectera l'équation : Montant BRUT + montant FRAIS - montant REMISE = montant HT de la ligne.

ATTENTION : si une quantité a été renseignée au-dessus, ne pas oublier le montant de Remise/Frais unitaire en plus du montant global de la Remise/Frais.

5.8 Spécification par données Pied

NB : il s'agit de descriptions fonctionnelles des segments. Les règles de gestion précises sont indiquées sous chaque description de segment dans le chap 6 : Détail du message

5.8.1 SEGMENT MOA – RFF – DTM (GROUPE 48/49)

✦ **Montants globaux facturés**

Les montants globaux obligatoires sont :

- Montant HT
- Montant TTC
- Montant TVA

Ils respecteront l'équation :

- TOTAL HT de la facture = TOTAL HT des lignes (au centime près)
- TOTAL TTC de la facture = TOTAL HT + TOTAL des TVA (au centime près)
- TOTAL TTC de la facture = TOTAL des échéances TTC (au centime près)

Ces montants sont toujours positifs. C'est l'utilisation de la zone type du document dans le BGM précise s'il s'agit d'un débit ou d'un crédit.

5.8.2 SEGMENT TAX – MOA (GROUPE 50)

✦ **Montant TVA**

Le groupe TAX et MOA est obligatoire.

Dans le segment TAX, c'est le taux sous forme codé qui fait foi (R, S, E, etc ...).

Les montants obligatoires par taux de TVA sont :

- Montant de la TVA
- Montant de base sur lequel est appliqué le taux de TVA

Lorsqu'un document est exonéré de TVA ou a un montant nul, il faut quand même générer ce groupe avec les montants appropriés.

Ce groupe est itérable autant de fois qu'il y a de taux de TVA différents appliqués sur la pièce.

Note :

A noter que le total TVA pied de facture doit toujours être libellé en euros. Par ailleurs, lorsqu'un document est exonéré de TVA ou a un montant nul, il est nécessaire de renseigner la zone « Informations sur l'Exonération de TVA (Exonération déclarée dans TAX 5305 = E) Entête ».

5.8.3 SEGMENT ALC-MOA (GROUPE 51)

Utilisé dans le cadre de la gestion des CVO en semences certifiées.

Voir chap 5.5

6 DIAGRAMME ET DETAIL DU MESSAGE

Les segments sont présentés dans la séquence selon laquelle ils apparaissent dans le message. L'étiquette de segment est suivie d'un M pour Mandatory (obligatoire), d'un C pour Conditional (conditionnel), du nombre maximum d'occurrences et de la description du segment.

En lisant de la gauche vers la droite, la première colonne dans le tableau du segment indique le numéro de la donnée élémentaire suivant la séquence d'apparition dans le segment EDIFACT standard. Son libellé en clair apparaît dans la quatrième colonne.

La deuxième colonne donne le statut EDIFACT : M pour Mandatory (obligatoire), d'un C pour Conditional (conditionnel).

La troisième colonne permet de spécifier la longueur et le format de l'élément de données. Les trois premières colonnes rendent compte de la structure originelle EDIFACT.

Dans la dernière colonne, sont présentées des observations et des valeurs de codes utilisées pour les éléments de données spécifiquement dans le message.

Les éléments de données Mandatory dans les segments EDIFACT gardent le même statut dans AGRO EDI EUROPE.

AGRO EDI EUROPE définit 3 types de statut pour les données élémentaires conditionnelles d'EDIFACT, qu'il s'agisse d'éléments de données simples ou composites. Ces statuts sont listés ci-dessous et sont identifiés par les abréviations suivantes :

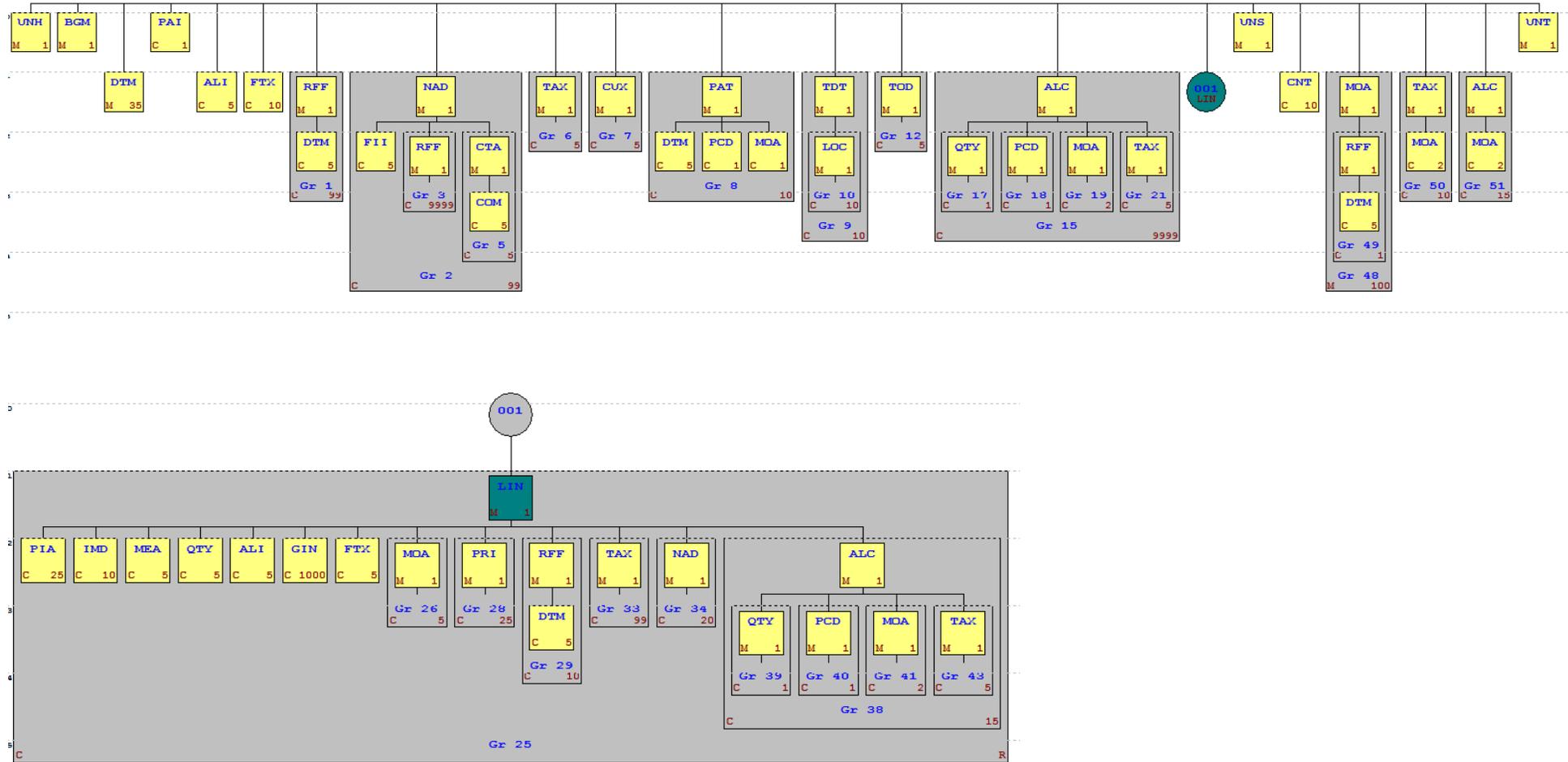
R = utilisation requise

A = utilisation recommandée ou conseillée

C = utilisation conditionnelle

Les données obligatoires dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture sont notées *.

6.1 Diagramme EDIFACT



6.2 Détails des segments

UNB

UNB	M	1	Entête d'Interchange
Fonction : Débuter, identifier et indiquer un Interchange.			

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
S001	M		Identifiant de la syntaxe	
0001	M	An 4	Identifiant de syntaxe.	-UNOC : CEE/ONU - jeu de caractères de niveau C. : constante
0002	M	N 1	Numéro de version de syntaxe	-3 : constante
S002	M		Emetteur de l'interchange	
0004	M	an..35	Identification de l'émetteur	Code EAN 13 de l'émetteur ou Code identifiant AEE
0007	C	an..4	Qualifiant du code d'identification du partenaire	-14: EAN 312 : FR, Agro EDI Europe
0008	#	an..14	Adresse d'acheminement en retour	
S003	M		Destinataire de l'interchange	
0010	M	an..35	Identification du destinataire	Code EAN 13 du destinataire ou code identifiant AEE
0007	C	an..4	Qualifiant du code d'identification du partenaire	-14: EAN 312 : FR, Agro EDI Europe
0014	#	an..14	Adresse de routage	
S004	M		Date/heure d'établissement	
0017	M	n6	Date	Date d'émission*
0019	M	n4	Heure	Heure de préparation*
0020	M	an..14	Référence de contrôle de l'interchange	
S005	#		Référence ou mot de passe du destinataire	
0022	*	an..14	Référence destinataire/mot de passe	
0025	*	an2	Qualifiant du mot de passe/référence du récepteur.	
0026	C	an..14	Référence application	-INVOIC : constante
0029	#	a1	Code de priorité pour le traitement	
0031	#	n1	Demande d'accusé réception	
0032	#	an..35	Identifiant de l'accord d'échange	
0035	#	n1	Indicateur de test	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

- Il ne doit y avoir qu'un seul type de message par interchange (au sens UNH 0065). Dans ce cas, l'interchange ne doit contenir que des factures (INVOIC)
- Le numéro d'interchange est géré par le couple émetteur-destinataire avec un numéro séquentiel servant de chrono
- Pour l'identification de l'émetteur et du destinataire, il est préférable d'utiliser un code EAN13

Exemple :

- UNB+UNOC:3+EMETTEUR+DESTINATAIRE+990119:1055++INVOIC'

Données Obligatoires Dématérialisation de la facture :

Donnée 0017 :

- Date d'émission = date de préparation du message EDI générée automatiquement par le système
- Heure de préparation



UNH

UNH	M	1	Entête de message
Fonction : Déclencher, identifier et définir un message.			

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0062	M	an..14	Numéro de référence du message	
S009	M		Identifiant du message	
0065	M	an..6	Identifiant du type de message	-INVOIC : Message "Facture" : constante
0052	M	an..3	Numéro de la version du type de message.	-D : constante
0054	M	an..3	Numéro de la révision du message	-96A : constante
0051	M	an..2	Agence de contrôle	-UN : Messages normalisés des Nations Unies, TRADE/WP.4/CEE/ONU : constante
0057	C	an..6	Code attribué par l'association	Catégorie de facture XXX : Démat YYY : EDI Classique
0068	#	an..35	Référence commune d'accès	
S010	#		Statut du transfert	
0070	*	n..2	Séquence des transferts	
0073	*	a1	Premier et dernier transferts	

Le numéro d'ordre du message (donnée 0062) doit être constitué de la façon suivante : dans un même interchange, le premier message porte le numéro d'ordre 1 et les suivants s'incrémentent de 1 en 1.

NOTA : Cette donnée peut être générée par le Traducteur

Exemple :

UNH+1+INVOIC:D:96A:UN'Utilisation de la DE0057 :

Proposition pour gérer les flux démat/hors démat, mettre un code signifiant « Hors démat » dans la donnée 0057 pour permettre un tri au niveau du traducteur des messages hors démat.. Cette donnée ne serait pas utilisée dans le cadre de la dématérialisation fiscale.



BGM

BGM	M	1	Début du message
Fonction : Indiquer le type et la fonction d'un message et en transmettre le numéro d'identification.			

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C002	R		Nom du document ou message	
1001	R	an..3	Nom du document ou message (en code)	-380 : Facture commerciale* -381 : Avoir*
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
1000	C	an..35	Nom du document ou message	
1004	R	an..35	Numéro du document ou message	N° de facture*
1225	R	an..3	Fonction du message (en code)	-9 : Original * 43 : Transmission supplémentaire
4343	#	an..3	Type de réponse	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Le contenu d'une facture EDIFACT étant toujours GLOBALEMENT POSITIF, c'est le code spécifié dans la donnée 1001 qui indiquera si le document est "positif ou "négatif".

Annulation de facture = Avoir

Annulation d'avoir = Facture

Exemple : BGM+380:::FACTURE+534228+9'

Donnée 1225 : Obligatoire

Code 9 : Original

Code 43 : transmission EDI + papier (hors cadre de la dématérialisation fiscale)

Note : une facture dématérialisée faisant l'objet d'un avoir, cet avoir doit également être dématérialisé.

Ce n'est pas forcément vrai pour les avoirs de ristournes.

Avoir en annulation partielle (lignes) ou totale d'une facture erronée : report de la facture d'origine (RFF+IV), du BL d'origine (RFF+ DQ) et de la date de ce BL de transfert de propriété

En cas de refacturation partielle ou totale d'une facture erronée : report de la référence de la facture d'origine (RFF+IV), du BL d'origine et de la date du BL de transfert de propriété et dans ce cas, un DTM+11 est requis car date de la nouvelle pièce différente de la date de transfert de propriété (facturation d'origine).

NOTA : CAS du DUPLICATA

Il n'y pas de duplicata seulement un double original est possible.

- Seul le fait que la transmission de la facture n'ait pas été réussie jusqu'au bout fait qu'il y aurait besoin d'une réémission de celle-ci.

- Suite à ce problème technique, alors dans ce cas, il faudra réémettre le fichier ORIGINAL (sortie de dématérialisation) sans y apporter le moindre changement.

- Il n'y a donc pas de retraitement de Facture à partir du système d'information (nouvelle extraction de données pour constitution d'un nouvel INVOIC)



DTM

DTM	M	2	Date ou heure ou période	
Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	11 : Date d'expédition* 263 : Période de facturation (RFC) 273 : période de validité 137 : Date du document *
2380	R	an..35	Date	Date
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date	102 : SSAAMMJJ 201:SSAAMMJJHHmm 718 : SSAAMMJJ-SSAAMMJJ

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Normalement il n'y a pas de date de livraison.

Cas général :

Code 137 : Date du document facture = date de la facture/ avoir obligatoire sert de base pour les déclarations fiscales ; fait partie de la liste récapitulative.

DTM + 137 : Date du document (obligatoire)

Exemple : DTM+137:19990119:102'

Code 11 (ou 200 ou 35) obligatoire La date du document n'est pas toujours égale à la date de transfert de propriété :

DTM + 11 : Date d'expédition (Jou) doivent être indiquées systématiquement (Recommandation)car correspondant à la date de transfert de propriété / date de réalisation de la prestation (services/ pièces financières).

Pour les RFC :

Il faut indiquer une période de facturation (DTM + 263 et qualifiant 718) et une période de validité (DTM + 273 et qualifiant 718)

Si ce n'est pas possible, indication dans le FTX + AAI. (données exclusives).

Reprises/Retours de produits sans référence à une facture (cas des retours Semences en fin de campagne):

Il faut indiquer une période de facturation (DTM + 263 et qualifiant 718).

Si ce n'est pas possible, indication dans le FTX + AAI.



PAI

PAI	C	1	Instructions de paiement
Fonction : Indiquer les instructions de paiement.			

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C534	M		Informations détaillées sur l'instruction de paiement	
4439	C	an..3	Conditions de paiement (en code)	-31 : Compte courant contre paiement à l'avance
4431	#	an..3	Garantie de paiement (en code)	
4461	C	an..3	Moyen de paiement (en code)	-10 : En espèces -20 : Chèque -42 : Versement sur un compte bancaire -60 : Billet à ordre -61 : Billet à ordre signé par le débiteur -70 : Traite tirée par le créancier sur le débiteur
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4435	#	an..3	Circuit du paiement (en code)	

Si le mode "paiement d'avance" est utilisé, il sera nécessaire de transmettre le n° du paiement d'avance dans le RFF concerné.

Exemple : virement : PAI+::42'

paiement d'avance : PAI+31'



ALI

ALI	C	5	Informations complémentaires	
Fonction : Indiquer que des conditions spéciales s'appliquent en raison de l'origine des marchandises ou de facteurs fiscaux ou commerciaux particuliers.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3239	#	an..3	Pays d'origine (en code)	
9213	C	an..3	Type du régime de droits (en code)	
4183	R	an..3	Conditions spéciales (en code)	FB : Facture de Biens FRF : Facture de régulation financière RFC : Ristourne de Fin de Campagne RSD : Ristourne Services distincts 94 : Service
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	

Par défaut, le code est "FB".

FRF : les factures/avoirs d'ajustement de prix, les acomptes de RFC, rentrent sous le code "FRF"

Note : Les annulations de factures ne peuvent pas être indiquées en Code FRF.

94 : utilisé dans le cas de facturation de services

RFC : pour indiquer les ristournes de fin de campagne

RSD : Ristourne Services distincts (ex contrats de coopération commerciale + autres obligations)

Règles de gestion sur les acomptes RFC :

Deux règles de gestion sont proposées :

- ✓ L'acompte est considéré comme une avance financière – une ligne sans détail (code FRF)
- ✓ L'acompte est considéré comme une avance de RFC (code RFC) – un avoir avec le détail par produit :
Montant de base, pourcentage, montant de RFC ou Montant de base, quantité, montant unitaire de RFC et montant de RFC

L'utilisation de l'une ou l'autre de ces règles sera décidée entre les partenaires de l'échange dans l'accord d'interchange.

Exemple : ALI++FB'

DEB :

- Il faut indiquer
- Le Régime Douanier (9213) (voir à la ligne)
- Le Code FB (4183)
- La Nomenclature Douanière est mentionnée au niveau du PIA

FTX

FTX	C	10	Texte en format libre
Fonction : Donner des informations en clair ou en code.			

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4451	M	an..3	Qualifiant de l'objet du texte	AAA : Description des marchandises GEN : Phrases de clauses systématiques AAI : Informations complémentaires spécifiques au document. → Déclaration en Douane ← CUS : Informations concernant la déclaration en douane → Dématérialisation ← REG : Informations Réglementaires SIN : Informations sur les exonérations TVA AAB : Conditions d'escompte PMD: Conditions de pénalités PMT : Indemnité forfaitaire de recouvrement AAY : Certification statement ACB : Additional Information
4453	#	an..3	Fonction du texte (en code)	
C107	#		Référence a un texte	
4441	*	an..3	Texte en format libre (en code)	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C108	R		Texte en clair	Si REG (*) L1 : Dénomination sociale du « facturé par » ou de son siège social* L2 : Forme juridique du « facturé par » ou de son siège social L3 : le capital social et devise du « facturé par » ou de son siège social L4 : Si SIN L1 à L5 : Texte de la Directive (exonération ou net de taxes) Si AAB ou PMD: L1 à L5 Conditions d'escompte ou pénalité (texte) Si ALI = RFC : Indiquer la période de validité de date début à date de fin (Code AAI) Si PMT : L1 à L5 : Indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce (texte réglementaire) » Si AAY :* N° d'agrément pour la distribution des produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels Si ACB : Informations complémentaires (ex



				mention d'une certification ISO)
4440	M	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
3453	#	an..3	Langue (en code)	

Remarques :

Les Données portant la mention (*) sont obligatoires dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

AAA est obligatoire pour une facture de fertilisant (composition N,P,K) ou bien il sera remplacé (si la facture comporte plusieurs lignes produit différents) par un IMD de type "S" sous chaque ligne produit.

AAI est utilisé pour indiquer la période de validité des RFC.

Factures dématérialisées :

REG : Informations Réglementaires et Obligatoires

SIN : obligatoire seulement si « exonération TVA » ou si « Net de taxes » Gpe 6 : TAX 5305 = X

AAB : obligatoire si pourcentage et/ou montant non transmis dans le PAT+ 22 (donnée 4279)

Si AAB : L1 à L5 Conditions d'escompte en texte

PMD : obligatoire si pourcentage et/ou montant non transmis dans le PAT+ 20 ou avec aussi le Montant forfaitaire de Pénalité

Si PMD : L1 à L5 Conditions de pénalités en texte

PMT : Obligatoire si montant non transmis dans le PAT+ 75 (Indemnité forfaitaire des frais de recouvrement)

Si PMT : L1 à L5 : Texte réglementaire (le texte indiqué l'est à titre d'exemple, chaque partenaire pourra indiquer le texte validé par ses services juridiques).

Exemple :

FTX+GEN+++ANNULE LA FACTURE 556045 DU 05 JANVIER 97'

FTX+AAI+++PERIODE DE VALIDITE DU 010708 AU 300609'

AAI : Certification statement pour répondre à l'obligation d'indiquer pour les entreprises phytosanitaires leur N° d'agrément pour la distribution des produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

ACB : Informations complémentaires (ex. : mention d'une certification ISO)



GRUPE 1[RFF - DTM]

GRUPE 1	R	99	[RFF - DTM]
---------	---	----	-------------

RFF	M	1	Référence	[Groupe 1]
Fonction : Indiquer une référence.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C506 1153	M M	an..3	Référence Qualifiant de la référence	CR : Numéro de référence du client CT : Numéro de contrat DQ : Numéro d'avis de livraison PQ : Référence du paiement IV : N° de facture/avoir* VN : Numéro de commande (vendeur) IL : N° de Commande initiale AFC : Numéro de bordereau
1154	M	an..35	Numéro de la référence	
1156	#	an..6	Numéro de la ligne	
4000	#	an..35	Numéro de version de la référence	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Ce segment permet la mention DQ du n° de BL (obligatoire dans le cadre de la facture de biens)

La référence client (CR) est requise si le client l'a transmise et que la pièce concerne cette commande.

Le numéro de commande client ne doit pas être précédé ou suivi de texte, il doit être transmis à l'identique.

En cas de réclamation ou litige indiquer aussi le n° commande fournisseur VN.

- La référence IV est utilisée par exemple pour indiquer, sur un avoir, le numéro de la facture correspondante et vice versa (**donc pas obligatoire en démat dans les autres cas**)
- La présence à la ligne du n° de BL, de n° de commande ou de contrat, est exclusive de l'entête
- On mentionnera dans ce segment le n° de paiement d'avance, si le mode de paiement "paiement d'avance" est mentionné dans le PAI.
- RFF IL est utilisé pour indiquer le numéro de commande initiale de la coopérative dans le cas d'une Union.

Dans le cas d'un avoir sur facture, le numéro de commande d'achat est indiqué avec le RFF + CR.

AFC : Numéro de bordereau : Numéro de bordereau utilisé pour indiquer le numéro du BL papier dans le cadre de la consignation (exclusif de la ligne)

Exemple : RFF+CR:12345'



DTM	R	3	Date ou heure ou période	[Groupe 1]
Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	171 : Date de référence
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-102 : SSAAMMJJ



GRUPE 2 [NAD - FII - Gr3 - Gr5]

GRUPE 2	R	8	[NAD - FII - Gr3 - Gr5]
----------------	----------	----------	--------------------------------

NAD	M	1	Nom et adresse	[Groupe 2]
------------	----------	----------	-----------------------	-------------------

Fonction : Indiquer le nom et/ou l'adresse et la fonction leur correspondant, soit par la composite C082 seule et/ou, sous forme non structurée, par la composite C058, ou sous forme structurée, par la composite C080 jusqu'à la donnée 3207.

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	IV : Facturé à * OB : Commandé par SE : Facturé par* DP : Lieu de livraison SU : Fournisseur (livreur) UD : Client final MP: Usine de fabrication SF : Expédier de (DEB) MF : Pays de fabrication (DEB) LC : Représentant Fiscal DL : Affactureur RE : Régulé à CO : Siège social OF : Pour le compte de PC : Structure Commande Initiale
C082	C		Informations détaillées sur l'identification de l'intervenant	Identification de l'intervenant (Code EAN 13 ou code AEE ou SIREN)* 9 : EAN (Association internationale de numérotation des articles) 107 : INSEE, SIREN 312 :FR, Agro EDI Europe 91 : Code Interne fournisseur 92 : Code Interne Client
3039	M	an..35	Identification de l'intervenant	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C058	#		<i>Nom et adresse</i>	
3124	#	an..35	<i>Ligne du nom et de l'adresse</i>	
3124	#	an..35	<i>Ligne du nom et de l'adresse</i>	
3124	#	an..35	<i>Ligne du nom et de l'adresse</i>	
3124	#	an..35	<i>Ligne du nom et de l'adresse</i>	
3124	#	an..35	<i>Ligne du nom et de l'adresse</i>	
C080	C		Nom de l'intervenant	Dénomination sociale*
3036	M	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	C	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	C	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#C	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#C	an..35	Nom de l'intervenant	
3045	#	an..3	<i>Format du nom de l'intervenant (en code)</i>	
C059	C		Rue	Adresse structurée Obligatoire*
3042	M	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	C	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	#	an..35	<i>Rue et numéro ou boîte postale</i>	



3042	#	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3164	C	an..35	Nom de la ville	Adresse structurée *
3229	#	an..9	Identification de la division territoriale	
3251	C	an..9	Code postal	Adresse structurée*
3207	C	an..3	Pays (en code)	Obligatoire*

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Sur une facture issue d'un vendeur pour facturer une union de coopératives et une livraison de coopérative :

NAD SE : entreprise qui facture NAD IV : le facturé (siège social du facturé)

NAD OB : celui qui a passé la commande au fournisseur

NAD DP : le lieu de livraison

Dans le cas d'une refacturation (document de l'union vers une coop), celui qui facture est indiqué avec le code SE et le fournisseur d'origine avec le code « SU »

L'adresse du lieu de livraison est recommandée dans le cas d'une facture de biens.. Les autres adresses sont souhaitables.

Les adresses sont structurées (C080 C059 3164 3251 3207).

L'identification des partenaires se fait avec un code EAN 13 (code 9) ou code identifiant (AEE) (code 312) ou le SIREN (code 107) et avec les coordonnées complètes pour les agriculteurs et les intervenants de livraison.

L'utilisation du code 91 est à réserver lorsqu'il n'y a pas de code EAN13, ni SIRET (importateurs étrangers).

Le code 92 est utilisé pour le NAD UD mais la gestion des SIREN est recommandée.

Pour bien identifier les circuits de facturation, il est demandé la mention systématique du NAD "OB".

Pour des raisons d'uniformisation entre tous les messages, le « commandé par » reste identifié par OB et non pas par BY.

NAD CO (Siège Social) : On indique le Siège Social si il est différent du « facturé par ». Dans ce cas, seules la dénomination sociale et l'adresse complète doivent être mentionnées.

NAD + LC : Représentant fiscal Conditionnel si différent du « facturé par »

NAD + DL : affacteur si différent du « Régulé à ».

NAD + RE : si « réglé à » est différent du « facturé à »

Cadre d'utilisation des NAD + SE (Business Unit du fournisseur) et des NAD + CO (Entité juridique/fiscale du fournisseur)

Exemple :

NAD+OB+784688715::107++AGRO EDI EUROPE +11 RUE DE LA BAUME+PARIS CEDEX 08++75782+FR'



Tableau de gestion des NAD

	Statut		Code d'identification (NAD)		Dénomination sociale + adresse		Forme juridique et capital social		RCS / RCM		N° d'identification à la TVA		SIREN (RFF)	
	R/C/N	L	R/C/N	L	R/C/N	L	R/C/N	L	R/C/N	L	R/C/N	L	R/C/N	L
Facturer à (IV) / avoir émis à	R	L	R	L	R	L				L	R (Echange Intracommunautaire)	L	R (Echange franco-français)	L
Facturé par (SE) / avoir émis par	R	L	R	L	R	L	R	L	R	L	R	L	R	L
Siège social du vendeur (CO) (Si différent de SE)	R	L	R	L	R	L	R	L	R	L	R	L	R	L
Régler à (RE) / Déduire à	C		C		C									
Commandé par (OB)	R		R		C									
Lieu de livraison primaire (DP)	R		C		C									
Déclarant de TVA (représentant fiscal) (LC)	R si différent du « facturé par »		R		R						R			
Affactureur (DL)	R si différent du « réglé à »		R		R									
Expéditeur de (SF)	C		R		C									

Légende : Requis / Conditionnel / Non utilisé = R / C / N - Légal = L (contraintes légales)



FII	C	5	Identification financière	[Groupe 2]
Fonction : Identifier un compte et l'établissement financier correspondant.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	PB = Etablissement financier payeur RB = Etablissement financier receveur
C078	C		Identification du compte	
3194	C	an..35	Numéro du compte du titulaire	N° de compte
3192	C	an..35	Nom du titulaire du compte	Nom du titulaire
3192	C	an..35	Nom du titulaire du compte	
6345	C	an..3	Monnaie (en code)	Devise
C088	C		Identification de l'établissement	
3433	C	an..11	Identification du nom de l'établissement	Code Agence
1131	C	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	25 = Identification bancaire
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	5 = ISO
3434	C	an..17	Numéro d'agence de l'établissement	Code Guichet
1131	C	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	25 = Identification bancaire
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	5 = ISO
3432	C	an..70	Nom de l'établissement	
3436	C	an..70	Emplacement de l'agence de l'établissement	
3207	C	an..3	Pays (en code)	Code Pays

Note :

Ce segment permet d'indiquer au client sur chaque facture, les informations bancaires (RIB) de l'entreprise qui facture.

Ce segment servira essentiellement dans le cas d'intermédiaire du commerce comme des courtiers.

Dans le cas standard, ce segment est inutile car les conditions sont généralement tenues dans les fichiers règlements des clients par fournisseur.

Le segment FII permet de transmettre les éléments constitutifs du RIB (code agence, guichet, n° de compte etc...) de l'entreprise qui facture.



GROUPE 3 [RFF]

GROUPE 3	C	5	[RFF]
-----------------	----------	----------	--------------

RFF	M	1	Référence	[Groupe 3]
Fonction : Indiquer une référence.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C506	M		Référence	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	AAI : Bank's individual interbank transaction reference number VA : TVA intracommunautaire* XA : Immatriculation au Registre du commerce* GN : SIREN* AGC : Référence de la banque du compte d'un intervenant (code BIC)
1154	R	an..35	Numéro de la référence	N° TVA intracommunautaire SIREN IBAN
1156	C	an..6	Numéro de la ligne	
4000	#	an..35	Numéro de version de la référence	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

- TVA intracommunautaire : Obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture.
- IBAN est transmis dans le segment RFF pas obligatoire dans le cadre de la dématérialisation de la facture.

Format IBAN : France (27) Format IBAN : FRkk BBBB BGGG GGCC CCCC CCCC CKK

kk = Clé B = code banque, G = code guichet, C = numéro de compte, K = clé

- Cas du AAI : Présent avec FII

Récapitulatif des RFF

NAD	RFF		
	XA	VA	GN
IV : Facturé à		X	X
SE : Facturé par	X	X	X
LC : déclarant TVA		X	

Pour le « facturé à » :

RFF GN n'est obligatoire que dans le cas des échanges franco-français.

RFF VA n'est obligatoire que dans le cas des échanges intracommunautaires.

Indication du code BIC.. Rechercher un code.



Récapitulatif – Utilisation NAD – RFF

NAD SE (Facturé par)*	RFF + XA Immatriculation au Registre du commerce* RFF + VA TVA Intracommunautaire* RFF + GN SIREN*
NAD IV (Facturé à)*	RFF + VA TVA Intracommunautaire* RFF + GN SIREN*
NAD LC (Représentant fiscal)	RFF + VA TVA Intracommunautaire
NAD + DL (Affacteur)	RFF + VA TVA Intracommunautaire
NAD + RE (Régulé à)	RFF + VA TVA Intracommunautaire
NAD + OB (Commandé par)	RFF+ VA TVA Intracommunautaire
NAD + OF (Pour le compte de)	RFF+ VA TVA Intracommunautaire



GRUPE 5 [CTA - COM]

GRUPE 5	C	1	[CTA - COM]
----------------	----------	----------	--------------------

CTA	M	1	Informations sur le correspondant	[Groupe 5]
Fonction : Identifier une personne ou un service auxquels la communication doit être adressée.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3139	C	an..3	Fonction du correspondant (en code)	AD : Correspondant comptabilité SR : Représentant/service des ventes
C056	C		Informations détaillées sur le service ou l'employé	
3413	#	an..17	Identification du service ou de l'employé	
3412	R	an..35	Service ou employé	

Note :

Le groupe CTA COM est utilisé sous l'adresse de celui qui facture pour indiquer le nom de l'interlocuteur qui pourra répondre aux questions sur la facture.

COM	C	5	Coordonnées de communication	[Groupe 5]
Fonction : Identifier le numéro d'appel d'un service ou d'une personne auxquels une communication doit être adressée.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C076	M		Coordonnées de communication	
3148	M	an..51	Numéro de communication	
3155	M	an..3	Qualifiant du canal de communication	EM : Courrier électronique FX : Télécopie TE : Téléphone TL : Télex AL : Téléphone cellulaire

Exemple :

CTA+SR+:MME DUCHEMIN'

COM+0140662603:TE'

GROUPE 6 [TAX]

GROUPE 6	C	5	[TAX]
-----------------	----------	----------	--------------

TAX	M	1	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	[Groupe 6]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	7 : Taxe *
C241	C		Type du droit ou taxe ou redevance	VAT : TVA
5153	C	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5152	#	an..35	Type de droit ou taxes ou redevances	
C533	#		Précision sur le compte des droits ou taxes ou redevances	
5289	*	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5286	#	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance	
C243	R		Précision sur le droit ou taxe ou redevance	N : Suspension TVA intracommunautaire X : Net de taxes
5279	C	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	AEE : Agro EDI Europe
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5278	R	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance	
5273	#	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5305	#	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)	
3446	#	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant	

Utilisé si FTX + SIN « exonération de TVA ou Net de Taxes »



GROUPE 7 [CUX]

GROUPE 7	R	5	[CUX]
-----------------	----------	----------	--------------

CUX	R	1	Monnaies	[Groupe 7]
Fonction : Indiquer les monnaies utilisées dans la transaction et les informations détaillées applicables au taux de change.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C504	R		Informations détaillées sur la monnaie	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	2 : Monnaie de référence *
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	EUR : Euro
6343	R	an..3	Qualifiant de la monnaie	4 : Monnaie de facturation
6348	#	n..4	Taux de change de base de la monnaie	
C504	C		Informations détaillées sur la monnaie	
6347	M	an..3	Qualifiant de l'utilisation de la monnaie	3 : Monnaie Cible
6345	R	an..3	Monnaie (en code)	Code Monnaie
6343	R	an..3	Qualifiant de la monnaie	10E: Devise de la TVA
6348	#	n..4	Taux de change de base de la monnaie	
5402	#	n..12	Taux de change	
6341	#	an..3	Marché des changes (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Chaque facture doit obligatoirement comporter un CUX "4" pour indiquer la monnaie utilisée dans la facture.

Exemple : CUX+2:EUR:4'

Monnaie de facturation obligatoire

Si devise de facturation différente de l'euro, indiquer la devise de la TVA.



GRUPE 8 [PAT - DTM – PCD - MOA]

GRUPE 8	R	10	[PAT - DTM – PCD - MOA]
----------------	----------	-----------	--------------------------------

PAT	M	1	Base des conditions du paiement	[Groupe 8]
Fonction : Indiquer la base des conditions de paiement.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4279	M	an..3	Qualifiant du type des conditions de paiement	3 : A date fixe * 20 : Conditions de pénalités 22 : Conditions d'escompte 75 : Indemnité forfaitaire
C110	C		Conditions de paiement	Libellé
4277	#	an..17	Identification des conditions de paiement	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4276	C	an..35	Conditions de paiement	
4276	#	an..35	Conditions de paiement	
C112	#		Informations sur les conditions ou l'échéancier	
2475	*	an..3	Date de référence du paiement (en code)	
2009	*	an..3	Lien temporel (en code)	
2151	*	an..3	Type de la période (en code)	
2152	*	n..3	Nombre de périodes	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Ce Segment est utilisé pour indiquer la Date d'échéance de la Facture, les Conditions d'Escompte conditionnel et de Pénalités applicables à la Facture.

Il est fiscalement obligatoire d'indiquer la date d'échéance (PAT 3) :

Nous avons retenu comme sur les factures papier, une date d'échéance fixe ; Il doit y avoir en EDI autant de dates d'échéances qu'il y en a de mentionnées sur la facture papier. (7 dates d'échéances possibles au maximum)

Cas des Conditions de Pénalités (PAT 20) : Requis en Facture dématérialisée ;

Si le FTX PMD est absent, PAT+ 20 suivi de PCD (% de pénalités)

Si le FTX PMD est présent, PAT + 20 seul

Cas des Conditions d'Escompte (PAT 22) : Requis en Facture dématérialisée

Si le FTX AAB est absent, PAT+ 22 suivi de PCD et MOA (% de pénalité et montant)

Si le FTX AAB est présent, PAT + 22 seul

Cas des Indemnités forfaitaires (PAT 75) : Requis en Facture dématérialisée

La solution structurée PAT+75 / MOA+201 :

- Le segment PAT+75 signifie « Indemnité forfaitaire ».
- Le segment MOA+201 qui le suit immédiatement signifie « Montant de pénalité » et permet d'indiquer le montant de 40 € défini par décret.
- Requis si FTX + PMT absent.
Toujours requis que l'on décide ou pas d'utiliser le FTX+PMT

Remarque : Dans le cas de la solution structurée : la restitution de la facture dématérialisée comportera le texte de l'éditeur pas celui de l'entreprise.



DTM	R	1	Date ou heure ou période	[Groupe 8]
Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	13 : Date d'exigibilité des conditions nettes *
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	102 : SSAAMMJJ

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Code 13 : Date d'échéance (date réelle)

Exemple : DTM+13:20130331:102'

PCD	C	2	Informations détaillées sur le pourcentage	[Groupe 8]
Fonction : Donner des informations sur un pourcentage.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C501	M		Informations détaillées sur le pourcentage	
5245	M	an..3	Qualifiant du pourcentage	12 : Taux d'Escompte 15 : Taux de Pénalité Pourcentage
5482	R	n..10	Pourcentage	
5249	#	an..3	<i>Pourcentage de Base (en code)</i>	
1131	#	an..3	<i>Qualifiant de la liste de codes</i>	
3055	#	an..3	<i>Organisme responsable de la liste de codes (en code)</i>	



MOA	R	1	Montant monétaire	[Groupe 8]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	9 : Montant dû/montant à payer
5004	R	n..18	Montant monétaire	21 : Montant Escompte 201 : Montant Forfaitaire de pénalité Montant
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	

Code 201 : Le montant forfaitaire de pénalité doit être indiqué à ce niveau (Décret du 29 février 2012 – Application obligatoire au 01/01/2013)

OU

Possibilité également d'utiliser le FTX en en-tête avec le code PMD = Informations concernant le paiement/règlement (donnée 4451) et de mettre en texte libre : les conditions de pénalités.

Exemple : MOA+9:12051.8'



GROUPE 9 [TDT - Gr10]

GROUPE 9	C	1	[TDT - Gr10]
-----------------	----------	----------	---------------------

TDT	M	1	Informations détaillées sur le transport	[Groupe 9]
Fonction : Indiquer des informations détaillées sur le transport, tels que le mode et le moyen de transport, le numéro de référence du moyen de transport et l'identification du moyen de transport. Ce segment peut servir de pointeur au segment TPL.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
8051	M	an..3	Qualifiant de l'étape du transport	-20 : Transport principal
8028	#	an..17	Numéro de référence du transport	
C220	C		Mode de transport	
8067	C	an..3	Mode de transport (en code)	10 : Maritime 20 : Ferroviaire 30 : Route 40 : Aérien 80 : Fluvial
8066	#	an..17	Mode de transport	
C228	C		Moyen de transport	
8179	C	an..8	Identification du type de moyen de transport	9 : Transport exceptionnel 11 : Navire 23 : Wagon pour vrac 25 : Chemin de fer express 31 : Camion
8178	*	an..17	Type du moyen de transport	
C040	C		Transporteur	
3127	C	an..17	Identification du transporteur	Code GLN ou SIRET ou SIREN
1131	C	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	10A : SIREN 10B : SIRET
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	9 : EAN 107 : INSEE
3128	C	an..35	Nom du transporteur	Raison sociale du transporteur
8101	C	an..3	Direction du transit (en code)	-BS : De l'acheteur au vendeur -SB : Du vendeur à l'acheteur
C401	#		Informations sur le transport en excédent	
8457	*	an..3	Motif du transport en excédent (en code)	
8459	*	an..3	Responsabilité du transport en excédent (en code)	
7130	*	an..17	Numéro d'autorisation du client	
C222	C		Identification du moyen de transport	
8213	C	an..9	Identification du moyen de transport	Voir Annexe 1
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
8212	C	an..35	Identification du moyen de transport	Numéros d'immatriculation de la remorque et du camion.
8453	#	an..3	Nationalité du moyen de transport (en code)	
8281	#	an..3	Propriété du moyen de transport	

Note :

Segment obligatoire en fertilisants, soit en entête soit à la ligne, pour les factures de biens

Donnée 8212 : Numéro d'immatriculation de la remorque – Numéro d'immatriculation du camion

Exemple : TDT+30+31: ID Transporteur+LE TRANSPORTEUR+A33:4567QW76-9876WDR76'



GROUPE 10 [LOC]

GROUPE 10	C	10	[LOC]
------------------	----------	-----------	--------------

LOC	M	1	Identification d'un lieu ou emplacement	[Groupe 10]
Fonction : Identifier un pays ou lieu ou emplacement, un premier emplacement rattaché, un second emplacement rattaché.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3227	M	an..3	Qualifiant du lieu ou emplacement	12 : Port de déchargement 17 : Lieu de franchissement de frontière 26 : Ville
C517	C		Identification de l'emplacement	
3225	C	an..25	Identification du lieu ou emplacement	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3224	C	an..70	Lieu ou emplacement	libellé
C519	#		Identification du premier lieu rattaché	
3223	*	an..25	Identification du premier lieu ou emplacement rattaché	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3222	*	an..70	Premier lieu ou emplacement rattaché	
C553	#		Identification du second lieu rattaché	
3233	*	an..25	Identification du second lieu ou emplacement rattaché	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
3232	*	an..70	Second lieu ou emplacement rattaché	
5479	#	an..3	Relation (en code)	

Note :

Soit sous forme codée en 3225, soit en libellé en 3224, soit les deux

Code 26 : Ville liée à l'incoterm

Exemple : LOC+12+:::Port de Rouen'



GRUPE 12 [TOD]

GRUPE 12	C	5	[TOD]
-----------------	----------	----------	--------------

TOD	M	1	Conditions de la livraison ou du transport	[Groupe 12]
Fonction : Indiquer les conditions de livraison ou de transport.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4055	#	an..3	Fonction des conditions de la livraison ou du transport (en code)	
4215	C	an..3	Mode de paiement des frais de transport (en code)	NC : Transport en service gracieux franco PU : Enlèvement
C100 4053	C C	an..3	Conditions de la livraison ou du transport Conditions de la livraison ou du transport (en code)	EXW : ex works / à l'usine FCA: free carrier / franco transporteur CPT : carriage paid to / Port payé jusqu'à CIP : carriage and insurance paid to / Port payé assurance comprise jusqu'à DAT : delivered at terminal / rendu au terminal DAP : delivered at place / rendu au lieu de destination DDP : delivered duty paid / rendu droits acquittés FAS : free alongside ship / franco le long du navire FOB : free on board / Franco à bord CFR : cost and freight / coût et fret CIF : cost insurance and freight / Coût assurance et fret 106: Incoterms
1131	C	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
4052	C	an..70	Conditions de la livraison ou du transport	
4052	#	an..70	Conditions de la livraison ou du transport	

Exemple :

TOD++NC+:::LIVRAISON FRANCO'



GRUPE 15 [ALC - Gr17 - Gr18 - Gr19 - Gr21]

GRUPE 15	C	5	[ALC - Gr17 - Gr18 - Gr19 - Gr21]
-----------------	----------	----------	--

ALC	M	1	Déduction ou frais	[Groupe 15]
Fonction : Identifier les informations détaillées sur une déduction ou des frais.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
5463	M	an..3	Qualifiant d'un élément de frais ou d'une déduction	A : Déduction* C : Frais *
C552 1230 5189	# * *	an..35 an..3	Informations sur la déduction ou les frais Numéro de déduction ou de frais Description des frais ou déduction (en code)	
4471	R	an..3	Règlement (en code)	1 : Hors facture 2 : Déduit de la facture
1227	C	an..3	Indicateur de la séquence de calcul	1 : 1 ^{ère} étape de calcul 2 : 2 ^{ème} étape de calcul 3 : 3 ^{ème} étape de calcul
C214 7161	R R	an..3	Identification de services particuliers Services spéciaux (en code)	EAB : Remise pour paiement à l'avance FC : Coût du transport FI : Agios
1131 3055 7160 7160	# # C #	an..3 an..3 an..35 an..35	Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code) Service spécial Service spécial	Libellé*

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Remarques:

Ce groupe sert à spécifier tous les frais ou remises portant sur l'ensemble de la facture.

En dématérialisation fiscale, le Libellé est Obligatoire.

On indique dans la donnée 7161 le type d'ALC concerné.

Les informations indiquées dans ce segment ALC en en-tête concernent l'ensemble des lignes de la facture et s'expriment en quantité, pourcentage ou montant.

Dans le cas de facture comportant uniquement frais de port ou escompte ou agios ce sont des articles (ligne) à part entière.

Frais de transport :

- Indiqués en en-tête, les frais de transport concernent toutes les lignes articles. La TVA associée est au taux standard ;

Remarque : les remises ou frais ne sont pas signées.

En entête, on exprime le montant total des remises ou frais qui s'appliquent à la totalité de la pièce.

Exemple : ALC+C+++FC:::FRAIS DE PORT'



GROUPE 17 [QTY]

GROUPE 17	C	1	[QTY]
------------------	----------	----------	--------------

QTY	M	1	Quantité	[Groupe 17]
Fonction : Indiquer une quantité.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C186	M		Informations détaillées sur la quantité	130 : Déduction*
6063	M	an..3	Qualifiant de la quantité	
6060	M	n..15	Quantité	
6411	C	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Sera utilisé quand il est besoin d'indiquer une quantité expliquant des frais (ou remises) globaux par exemple un nombre de km pour des frais de transport.

Exemple : QTY+130:10:KLM'

GROUPE 18 [PCD]

GROUPE 18	C	1	[PCD]
------------------	----------	----------	--------------

PCD	M	1	Informations détaillées sur le pourcentage	[Groupe 18]
Fonction : Donner les informations sur un pourcentage.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C501	M		Informations détaillées sur le pourcentage	1 : Déduction 2 : Frais
5245	M	an..3	Qualifiant du pourcentage	
5482	C	n..10	Pourcentage	
5249	#	an..3	<i>Pourcentage de base (en code)</i>	
1131	#	an..3	<i>Qualifiant de la liste des codes.</i>	
3055	#	an..3	<i>Organisme responsable de la liste de codes (en code)</i>	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Pour spécifier le pourcentage de remise sur lequel porte l'ALC.

Le pourcentage s'exprime par une valeur comprise entre 1 et 100. Par exemple 3 pour 3% (et non 0.03)

Exemple : PCD+1:3'



GRUPE 19 [MOA]

GRUPE 19	C	2	[MOA]
-----------------	----------	----------	--------------

MOA	M	1	Montant monétaire	[Groupe 19]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	8 : Montant des redevances ou des frais *
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture



GROUPE 21 [TAX]

GROUPE 21	C	1	[TAX]
------------------	----------	----------	--------------

TAX	M	1	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	[Groupe 21]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires	
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	7 : Taxe *	
C241	C		Type du droit ou taxe ou redevance	VAT : TVA	
5153	C	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5152	#	an..35	Type de droit ou taxes ou redevances		
C533	#		Précision sur le compte des droits ou taxes ou redevances		
5289	*	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance		
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5286	#	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance		
C243	R		Précision sur le droit ou taxe ou redevance	A : Super réduit 2,1% E : Exonéré G : Export N : Suspension TVA intracommunautaire R : Réduit 5,5% RC : Réduit Corse 2,1 % RC2 : Réduit Corse 8% RC3 Réduit Corse 10% RC4 : Réduit Corse 13% S : Standard 19,6% T : Taux intermédiaire 7% T1 : Taux intermédiaire 10% X : Net de taxes B : Standard majoré 20%	
5279	C	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5278	R	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance		
5273	#	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5305	#	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)		
3446	#	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant		
					AEE : Agro EDI Europe

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

- Permet d'indiquer le taux de TVA à appliquer sur les remises ou frais précédents
- Dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture, c'est le taux explicite qui fait foi.
- Les 2 informations (taux explicite + forme codée (R, S, E..)) sont requises.
- le taux est mentionné sous la forme 19,60 et non 0,196.



- Code X : Net de taxes
- Code B : Standard majoré 20% (dans le cas de l'augmentation de TVA à 20%)

Dans le cas d'une facture/avoir net(te) de taxe, la mention « Net de taxes » doit être reportée textuellement sur la facture.

Voir annexe 7.4 – répartition des différents taux de TVA

Exemple : TAX+7+VAT+++R::AEE:5.5'

Note :

Pour la Corse, pas de taux à 5 %. Par ailleurs, à toutes fins utiles, pour les DOM-TOM, le taux réduit de 2.1 % s'applique à tous les produits et services relevant en métropole du taux réduit de 5.5 % ou du taux réduit de 7 %. Le taux normal de TVA est de 8.5 %. L'outre-mer n'est pas concerné par la réforme des taux de TVA au 01/01/2014 : ces taux restent donc identiques après le 01/01/2014. Pour mémoire : pas de TVA en Guyane et à Mayotte.



GRUPE 25 [LIN – PIA -IMD – MEA -QTY - ALI - GIN - FTX - Gr26 - Gr28 - Gr29 - Gr33 - Gr34 - Gr38]

GRUPE 25	R	999999	[LIN – PIA - IMD – MEA -QTY - ALI - GIN - FTX - Gr26 - Gr28 - Gr29 - Gr33 - Gr34 - Gr38]
-----------------	----------	---------------	---

LIN	M	1	Ligne article	[Groupe 25]
Fonction : Identifier une ligne article et sa configuration.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
1082	R	n..6	Numéro de ligne	*
1229	#	an..3	<i>Demande d'action ou de notification (en code)</i>	
C212	C		Numéro d'identification de l'article	
7140	R	an..35	Numéro d'article	Code EAN13 de l'article facturé*
7143	R	an..3	Type de numéro d'article (en code)	EN : Association internationale de numérotation des articles (EAN)
1131	#	an..3	<i>Qualifiant de la liste des codes.</i>	
3055	#	an..3	<i>Organisme responsable de la liste de codes (en code)</i>	
C829	#		<i>Informations sur une ligne secondaire</i>	
5495	*	an..3	<i>Indicateur de la ligne article secondaire (en code)</i>	
1082	*	n..6	<i>Numéro de l'article</i>	
1222	#	n..2	<i>Niveau de configuration</i>	
7083	#	an..3	<i>Configuration (en code)</i>	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Quand le produit a un code EAN13, il est spécifié dans le segment LIN, quand il s'agit du code interne fournisseur, il est indiqué dans le segment PIA.

Exemple : LIN+1+3068320040103:EN'

PIA

PIA	C	8	Identification complémentaire du produit	[Groupe 25]
Fonction : Indiquer des codes complémentaires d'identification ou de remplacement d'un article.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4347	M	an..3	Qualifiant de la fonction de l'identification du produit	1 : Identification complémentaire 5 : Identification de produit
C212 7140 7143	M R R	an..35 an..3	Numéro d'identification de l'article Numéro d'article Type de numéro d'article (en code)	AMM : Code AMM (AEE) IC : Intermédiaire IN : Numéro d'article de l'acheteur NFU: N° d'Homologation Engrais CE : Code CE Engrais SA : Numéro d'article du fournisseur HS : N° de nomenclature douanière
1131 3055	# C	an..3 an..3	Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C212 7140 7143 1131 3055	# * * * *	an..35 an..3 an..3 an..3	Numéro d'identification de l'article Numéro d'article Type de numéro d'article (en code) Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C212 7140 7143 1131 3055	# * * * *	an..35 an..3 an..3 an..3	Numéro d'identification de l'article Numéro d'article Type de numéro d'article (en code) Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C212 7140 7143 1131 3055	# * * * *	an..35 an..3 an..3 an..3	Numéro d'identification de l'article Numéro d'article Type de numéro d'article (en code) Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C212 7140 7143 1131 3055	# * * * *	an..35 an..3 an..3 an..3 an..3	Numéro d'identification de l'article Numéro d'article Type de numéro d'article (en code) Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code)	

Avec le qualifiant "1" en 4347, il faut associer le code AMM.

Avec le qualifiant "5" : IN, SA

- quand le factueur indique un code produit EAN dans le segment LIN, il peut mettre dans le PIA son code interne.

Pour les variétés de semences traitées, il faut indiquer le code AMM et la marque commerciale de chaque traitement utilisé.

Exemple :



PIA+5+ROUND01L:SA'

PIA+5+N° AMM:AMM'

Récapitulatif des PIA

Contenu	4347	7140	7143
Code Produit Intermédiaire	5	X	IC
N° Article de l'Acheteur	5	X	IN
N° Article chez le Fournisseur	5	X	SA
AMM	1	X	AMM
N° Homologation Engrais	1	X	NFU
Code CE Engrais	1	X	CE
Nomenclature Douanière	1	X	HS



IMD

IMD	C	10	Description de l'article	[Groupe 25]
Fonction : Décrire un article ou dans un format sectoriel ou en clair.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
7077	C	an..3	Type de description de l'article (en code)	C : Code (tiré de la liste des codes du secteur industriel) F : Forme libre* S : Structuré (tiré d'une liste de codes sectoriels)
7081	C	an..3	Caractéristique de l'article (en code)	
C273	C		Description de l'article	
7009	C	an..17	Identification de la description de l'article (en code)	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	9 : EAN (Association internationale de numérotation des articles) Libellé article*
7008	C	an..35	Description de l'article	
7008	C	an..35	Description de l'article	
3453	#	an..3	Langue (en code)	
7383	#	an..3	Indicateur de surface ou de niveau (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Pour un libellé produit faisant plus de 70 caractères, il faut mettre plusieurs itérations de l'IMD

La formule engrais sera qualifiée par le code S (donnée 7077) et mise en 7008.

En Phyto : nom de marque suivi de l'UC

Pour les packs : nom de marque suivi de l'UC (liste des composants)

Exemple : IMD+F+:::ROUND UP 1 LITRE

Récapitulatif IMD :

Type IMD	7077	7081	7009	7008 (1)	7008 (2)
Libellé Produit	F			X	X
Formule Engrais	S			X	X
Type Produit	C		X		
Campagne de commercialisation	F	60		X	X

Note : La description du produit doit être envoyée sous la forme du libellé du fournisseur tel que décrit dans le catalogue produit.



MEA

MEA	C	1	Mesures	[Groupe 25]
Fonction : Indiquer des mesures physiques : Permet de définir la masse nette de la ligne produit				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
6311	M	an..3	Qualifiant du domaine d'application de la mesure	WT : Poids
C502	C		Informations détaillées sur la mesure	
6313	#	an..3	Type de mesure (en code)	
6321	C	an..3	Appréciation de la mesure (en code)	4 : Poids Net
6155	#	an..3	Attribut de mesure (en code)	
6154	#	an..70	Attribut de mesure	
C174	R		Valeur ou fourchette	
6411	M	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	KGM: kilogramme
6314	R	n..18	Valeur de la mesure	
6162	#	n..18	Minimum de la fourchette	
6152	#	n..18	Maximum de la fourchette	
6432	#	n..2	Chiffres significatifs	
7383	#	an..3	Indicateur de surface ou de niveau (en code)	

Note : C'est la Masse NETTE du Produit

Segment utilisé pour l'envoi des informations de Déclaration de Biens

Ex : MEA+WT+4+KGM :154'



QTY

QTY	R	4	Quantité	[Groupe 25]
Fonction : Indiquer une quantité.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C186	M		Informations détaillées sur la quantité	
6063	M	an..3	Qualifiant de la quantité	12 : Quantité expédiée 47 : Quantité facturée * ZZ : Quantité Masse Nette (DEB) 192 : Quantité gratuite 3 : Quantité Cumulée (réalisé sur laquelle s'applique la ristourne)
6060	M	n..15	Quantité	
6411	C	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	Voir Annexe 1

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

NOTES :

- Pour les produits gérés à l'unité, le code « Unité de mesure » à utiliser est « PCE » ou « DOS » et non « NAR »
- En cas de produits gratuits, il est indispensable de faire une ligne sans les gratuits et une ligne de gratuit.
- L'itération QTY avec le qualifiant 47 (quantité facturée) est obligatoire.
- Pour des avoirs financiers, on peut :
 - indiquer 1 dans la donnée 6060 (Quantité) et EA dans la donnée 6411 (unité de mesure) à valider avec juristes si faisable fiscalement

ou

- Si on est dans le cas d'un avoir financier (BGM : 381) - indiquer la quantité sur laquelle porte l'avoir financier (ex pour un avoir de ristourne, il faut indiquer dans la quantité facturée la quantité sur laquelle porte la ristourne : code 3 :
- Si le fournisseur veut exprimer la quantité globale de produit sur laquelle porte son avoir, il devra bien spécifier le type de document dans le segment ALI.
- Pour l'avoir de RFC, en cas de retour de produit, la quantité peut être négative

Cas particulier DEB :

QTY : quantité expédiée dans l'unité demandée par la Douane.

Ex : QTY+47 :25 :PCE'



ALI

ALI	C	2	Informations complémentaires	[Groupe 25]
Fonction : Indiquer que des conditions spéciales s'appliquent en raison de l'origine des marchandises, de préférences douanières ou de facteurs fiscaux ou commerciaux particuliers.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3239	#	an..3	Pays d'origine (en code)	
9213	C	an..3	Type du régime de droits (en code)	
4183	C	an..3	Conditions spéciales (en code)	FB : Facture de Biens (et régime douanier) FRF : Facture de régulation financière RFC : Ristourne de Fin de Campagne RSD : Services distincts 94 : Service
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	
4183	#	an..3	Conditions spéciales (en code)	

Note :

- Le segment ALI sera indiqué en entête (global facture) quand il est identique pour toutes les lignes produit,
- Le segment ALI sera indiqué à la ligne lorsqu'il y a sur une même facture plusieurs typologies de produits (services + produits).
- On ne le retrouve jamais deux fois (entête + ligne).
- Par défaut, le code est "FB".

FRF : les factures/avoirs d'ajustement de prix entrent sous le code "FRF"

RFC : pour indiquer les ristournes et acomptes de fin de campagne

RSD : Ristourne Services distincts (remplacés par les contrats de coopération commerciale)

94 : pour les factures de service

Règle de gestion sur les acomptes RFC :

- L'acompte est considéré comme une avance de RFC (code RFC) – un avoir avec le détail par produit : Montant de base, pourcentage, montant de RFC ou Montant de base, quantité, montant unitaire de RFC et montant de RFC

DEB :

- Il faut indiquer :
- Le Régime Douanier (9213) qu'il faut mettre à la ligne
- Le Code FB (4183)
- La Nomenclature Douanière est mentionnée au niveau du PIA.



GIN

GIN	C	10	Numéro d'identification des marchandises	[Groupe 25]
Fonction : Attribuer des numéros particuliers d'identification ou simples ou en séries.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
7405	M	an..3	Qualifiant du numéro d'identification	-BX : Numéro de lot
C208	M		Série de numéros d'identification	
7402	M	an..35	Numéro d'identification	
7402	C	an..35	Numéro d'identification	
C208	C		Série de numéros d'identification	
7402	M	an..35	Numéro d'identification	
7402	C	an..35	Numéro d'identification	
C208	C		Série de numéros d'identification	
7402	M	an..35	Numéro d'identification	
7402	C	an..35	Numéro d'identification	
C208	C		Série de numéros d'identification	
7402	M	an..35	Numéro d'identification	
7402	C	an..35	Numéro d'identification	

Règle de gestion :

Les numéros de lots sont à indiquer individuellement – ne pas mettre de série.

Ex : GIN+BX+100884'



FTX

FTX	C	5	Texte en format libre	[Groupe 25]
Fonction : Donner des informations en clair ou en code.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
4451	M	an..3	Qualifiant de l'objet du texte	REG : Réglementaire AAA : Description des marchandises AAI : informations générales
4453	#	an..3	Fonction du texte (en code)	
C107	#		Référence a un texte	
4441	*	an..3	Texte en format libre (en code)	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
C108	R		Texte en clair	
4440	M	an..70	Texte en format libre	Campagne de commercialisation de l'article (Céréalière, agricole,..)
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
4440	C	an..70	Texte en format libre	
3453	#	an..3	Langue (en code)	

AAA : Description des marchandises utilisée pour décrire les packs

AAI : pour indiquer si besoin la campagne de commercialisation de l'article (céréalière, agricole)

GRUPE 26 [MOA]

GRUPE 26	C	3	[MOA]
-----------------	----------	----------	--------------

MOA	M	1	Montant monétaire	[Groupe 26]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	203 : Montant de ligne article 25 : Montant total HT sur lequel s'applique la ristourne 113 : Montant déjà versé
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	

Note :

Dans tous les cas, le montant net de la ligne doit correspondre au prix net exprimé dans le segment PRI + AAA multiplié par la quantité livrée exprimée dans le segment QTY + 47.

Pour les fournisseurs de fertilisant, il faudra spécifier dans ce MOA, le montant net de la ligne produit dans laquelle les Majorations / Minorations seront déjà incluses.



Dans le cas d'un avoir de RFC :

203 : Montant de la ristourne versée

25 : Montant total HT sur lequel s'applique la ristourne

113 : Montant de l'acompte déjà versé

Exemple : MOA+203:10856.6'



GRUPE 28 [PRI]

GRUPE 28	C	2	[PRI]
-----------------	----------	----------	--------------

PRI	M	1	Informations détaillées sur le prix	[Groupe 28]
Fonction : Donner les informations sur le prix.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C509	R		Informations sur le prix	
5125	M	an..3	Qualifiant du prix	AAA : Calcul net* AAB : Calcul brut *
5118	R	n..15	Prix	
5375	#	an..3	Type de prix (en code)	
5387	C	an..3	Qualifiant du type de prix	
5284	C	n..9	Prix unitaire de base	
6411	R	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	
5213	#	an..3	Modification d'une ligne secondaire du prix par article (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Le prix exprimé dans ce segment PRI est celui qui, multiplié par la quantité facturée doit être égal au montant net de la ligne.

Sur une facture de biens, le prix brut est obligatoire car il doit permettre de savoir sur quelle base les remises ont été appliquées (DGCCRF).

En dématérialisation, seul le prix net est obligatoire, le prix brut doit être renseigné s'il y a des remises effectuées (ALC de détail).

Prix brut = Prix tarif hors TVA (Prix catalogue)

L'unité dans laquelle est exprimé le prix doit être rappelée.

Prix unitaire de base (6 décimales maxi)



GRUPE 29 [RFF - DTM]

GRUPE 29	C	6	[RFF - DTM]
-----------------	----------	----------	--------------------

RFF	M	1	Référence	[Groupe 29]
Fonction : Indiquer une référence.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C506	M		Référence	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	CR : Numéro de référence du client CT : Numéro de contrat DQ : Numéro d'avis de livraison PQ : Référence du paiement VN : Numéro de commande (vendeur) AFC : Numéro de bordereau IL : Numéro de commande interne (Unions Coops)
1154	R	an..35	Numéro de la référence	
1156	C	an..6	Numéro de la ligne	
4000	#	an..35	Numéro de version de la référence	

NOTE :

La présence à la ligne du n° de BL, du n° de commande ou de contrat, est exclusive de l'entête

DQ : Numéro d'avis de livraison = N° de BL de transfert de propriété.

AFC : Numéro de bordereau utilisé pour indiquer le numéro du BL papier dans le cadre de la consignation (exclusif de l'en-tête)

IL : utilisé uniquement dans le cas particulier des Unions de Coopératives vers leurs coopératives de base en interne (pas applicable dans le cas des échanges fournisseurs/clients).

Exemple : RFF+DQ:44024501'

DTM	C	1	Date ou heure ou période	[Groupe 29]
Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	171 : Date de référence
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	102 : SSAAMMJ

Exemple : DTM+171:19990119:102'



GROUPE 33 [TAX]

GROUPE 33	C	1	[TAX]
------------------	----------	----------	--------------

TAX	M	1	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	[Groupe 33]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires	
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	7 : Taxe *	
C241	C		Type du droit ou taxe ou redevance	VAT : TVA	
5153	C	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5152	#	an..35	Type de droit ou taxes ou redevances		
C533	#		Précision sur le compte des droits ou taxes ou redevances		
5289	*	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance		
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5286	#	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance		
C243	R		Précision sur le droit ou taxe ou redevance	A : Super réduit 2,1% E : Exonéré G : Export N : Suspension TVA intracommunautaire R : Réduit 5,5% RC : Réduit Corse 2,1 % RC2 : Réduit Corse 8% RC3 Réduit Corse 10% RC4 : Réduit Corse 13% S : Standard 19,6% T : Taux intermédiaire 7% T1 :Taux intermédiaire 10% X : Net de taxes B : Standard majoré 20%	
5279	C	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5278	R	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance		
5273	#	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5305	C	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)		
3446	#	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant		
					AEE : Agro EDI Europe

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Le segment TAX est obligatoire, à la ligne.

Voir annexe 6.4 – répartition des différents taux de TVA

E : Exonéré avec justificatif / autorisation de la DGI



G : Export

X : Net de taxes

Ex : TAX+7+VAT+++B ::AEE :20'

Note :

Pour la Corse, pas de taux à 5 %. Par ailleurs, à toutes fins utiles, pour les DOM-TOM, le taux réduit de 2.1 % s'applique à tous les produits et services relevant en métropole du taux réduit de 5.5 % ou du taux réduit de 7 %. Le taux normal de TVA est de 8.5 %. L'outre-mer n'est pas concerné par la réforme des taux de TVA au 01/01/2014 : ces taux restent donc identiques après le 01/01/2014. Pour mémoire : pas de TVA en Guyane et à Mayotte.



GROUPE 34 [NAD]

GROUPE 34	C	4	[NAD]
------------------	----------	----------	--------------

NAD	M	1	Nom et adresse	[Groupe 34]
Fonction : Indiquer le nom et/ou l'adresse et la fonction leur correspondant, soit par la composite C082 seule et/ou, sous forme non structurée, par la composite C058, ou sous forme structurée, par la composite C080 jusqu'à la donnée 3207.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
3035	M	an..3	Qualifiant de l'intervenant	DP : Intervenant dans la livraison MF : Usine de fabrication SF : Expédier de UD : Client final
C082	C		Informations détaillées sur l'identification de l'intervenant	
3039	M	an..35	Identification de l'intervenant	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	9 : EAN 91 : Attribué par le vendeur ou son agent 92 : Attribué par l'acheteur ou son agent 107 : FR, INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes 312 : AEE
C058	#		Nom et adresse	
3124	#	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	#	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	#	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	#	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
3124	#	an..35	Ligne du nom et de l'adresse	
C080	C		Nom de l'intervenant	
3036	M	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	C	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#	an..35	Nom de l'intervenant	
3036	#	an..35	Nom de l'intervenant	
3045	C	an..3	Format du nom de l'intervenant (en code)	
C059	C		Rue	
3042	M	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	C	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	#	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3042	#	an..35	Rue et numéro ou boîte postale	
3164	C	an..35	Nom de la ville	
3229	#	an..9	Identification de la division territoriale	
3251	C	an..9	Code postal	
3207	C	an..3	Pays (en code)	

Pour un même NAD, les adresses doivent être structurées

- les codifications "91" et "92" ne doivent être utilisées que lorsqu'il n'y en a pas d'autres connues pour un lieu donné.



Exemple : NAD+DP+3020490410008::EN++PLATEFORME OPTIMAG+1 RUE FRANCIADÉ:BP 4 LA CHAUSSEE ST VICTOR+BOIS CEDEX 9++41913+FR'

GRUPE 38 [ALC - Gr39 - Gr40 - Gr41 - Gr43]

GRUPE 38	C	15	[ALC - Gr39 - Gr40 - Gr41 - Gr43]
-----------------	----------	-----------	--

ALC	M	1	Déduction ou frais	[Groupe 38]
Fonction : Identifier les informations détaillées sur une déduction ou des frais.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
5463	M	an..3	Qualifiant d'un élément de frais ou d'une déduction	A : Déduction* C : Frais *
C552	C		Informations sur la déduction ou les frais	
1230	C	an..35	Numéro de déduction ou de frais	Code EAN 13
5189	#	an..3	Description des frais ou déduction (en code)	
4471	R	an..3	Règlement (en code)	1 : Hors facture 2 : Déduit de la facture
1227	C	an..3	Indicateur de la séquence de calcul (en code)	1 : 1 ^{ère} étape de calcul 2 : 2 ^{ème} étape de calcul 3 : 3 ^{ème} étape de calcul
C214	R		Identification de services particuliers	
7161	C	an..3	Services spéciaux (en code)	TX : Taxe et assimilée
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
7160	R	an..35	Service spécial	Libellé
7160	*	an..35	Service spécial	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Une remise ou frais doit être exprimée soit en % **OU** soit en montant unitaire (valeur absolue)

Seuls les frais/remises particuliers sont codés en C214/7161. Pour les autres, il n'y a pas pour l'instant de codification

Chaque itération de l'ALC devra comporter un segment MOA pour indiquer le montant de remise ou de frais pour la ligne, ou un segment PCD / QTY pour en détailler les montants.

Exemple : ALC+A++1+1+:::REMISE LOGISTIQUE'

Les montants des Remises et Frais ne sont pas signés, c'est la donnée 5463 qui donne le sens..

Frais de port : si les frais de port sont indiqués à la ligne, ils sont soumis au taux de TVA de l'article.

Recommandation : Les clients facturés qui traitent la donnée 5463 (Déduction/Frais), intègrent les montants en valeur absolue.

Donnée 1227 : Précisions sur la base de calcul des ALC (si calcul en cascade)

CVO Semences Certifiées :

Exemple : ALC+A+Code EAN13 CVO+2+1+TX :::CVO'.

La taxe ECO APE sera traitée de manière similaire.



Un code générique sur 13 positions est créé (cf Annexe 7.2) en l'absence d'un code EAN13 générique



GROUPE 39 [QTY]

GROUPE 39	C	1	[QTY]
------------------	----------	----------	--------------

QTY	M	1	Quantité	[Groupe 39]
Fonction : Indiquer une quantité.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C186	M		Informations détaillées sur la quantité	
6063	M	an..3	Qualifiant de la quantité	130 : Déduction *
6060	M	n..15	Quantité	
6411	R	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

NOTE :

Sera utilisé quand il est besoin d'indiquer une quantité expliquant des frais (ou remises) par exemple un nombre de km pour des frais de transport.

Exemple : QTY+130:10:KLM'

GROUPE 40 [PCD]

GROUPE 40	C	1	[PCD]
------------------	----------	----------	--------------

PCD	M	1	Informations détaillées sur le pourcentage	[Groupe 40]
Fonction : Donner les informations sur un pourcentage.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C501	M		Informations détaillées sur le pourcentage	
5245	M	an..3	Qualifiant du pourcentage	1 : déduction 2 : Frais
5482	R	n..10	Pourcentage	
5249	#	an..3	<i>Pourcentage de base (en code)</i>	
1131	#	an..3	<i>Qualifiant de la liste des codes.</i>	
3055	#	an..3	<i>Organisme responsable de la liste de codes (en code)</i>	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

Pour une remise de 3%, le chiffre à mentionner dans la donnée C501-5482 est "3" et non "0.03"

Exemple :PCD+1:3'



GROUPE 41 [MOA]

GROUPE 41	C	2	[MOA]
------------------	----------	----------	--------------

MOA	M	1	Montant monétaire	[Groupe 41]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	204 : Montant de la déduction* 23 : Montant des Frais* 8 : Montant calculé
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Notes :

- Code 204 (déduction, associée à ALC+A) ou code 23 (charge, associée à ALC+C): il s'agit du montant unitaire de remise pour la ligne.
- Dans le cas d'un avoir financier, le prix unitaire est égal au montant et la quantité est égale à 1

Exemple : MOA+204:8214'

Si remise est exprimée en %, le montant calculé (et non unitaire) (MOA+ 8) est possible mais pas obligatoire pour la dématérialisation de la facture.

GROUPE 49 [TAX]

GROUPE 49	C	3	[TAX]
------------------	----------	----------	--------------

TAX	M	1	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	[Groupe 50]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	7 : Taxe *
C241	C		Type du droit ou taxe ou redevance	VAT : TVA
5153	C	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5152	#	an..35	Type de droits ou taxes ou redevances	
C533	#		Précision sur le compte des droits ou taxes ou redevances	
5289	*	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance	
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5286	#	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance	
C243	R		Précision sur le droit ou taxe ou redevance	A : Super réduit 2,1% E : Exonéré G : Export N : Suspension TVA intracommunautaire R : Réduit 5,5% RC : Réduit Corse 2,1 % RC2 : Réduit Corse 8% RC3 Réduit Corse 10% RC4 : Réduit Corse 13% S : Standard 19,6% T : Taux intermédiaire 7% T1 : Taux intermédiaire 10% X : Net de taxes B : Standard majoré 20%
5279	C	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5278	R	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance	
5273	#	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance	
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.	
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
5305		an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)	
3446	#	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

- Dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture, c'est le taux explicite qui fait foi.



- Les 2 informations (taux explicite + forme codée (R, S, E..)) sont requises.

Note :

Pour la Corse, pas de taux à 5 %. Par ailleurs, à toutes fins utiles, pour les DOM-TOM, le taux réduit de 2.1 % s'applique à tous les produits et services relevant en métropole du taux réduit de 5.5 % ou du taux réduit de 7 %. Le taux normal de TVA est de 8.5 %. L'outre-mer n'est pas concerné par la réforme des taux de TVA au 01/01/2014 : ces taux restent donc identiques après le 01/01/2014. Pour mémoire : pas de TVA en Guyane et à Mayotte.

Voir annexe 6.4 – répartition des différents taux de TVA

UNS

UNS	M	1	Contrôle de la section	
Fonction : Délimiter les sections relatives à l'en-tête, au détail et au résumé d'un message. A utiliser par les concepteurs de message, le cas échéant, pour éviter des ambiguïtés. Obligatoire uniquement lorsqu'il est spécifié pour le type de message concerné.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0081	M	a1	Identification de la section	

Exemple : UNS+S'

CNT

CNT	C	10	Total de contrôle	
Fonction : Indiquer le total de contrôle.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C270	M		Contrôle	
6069	M	an..3	Qualifiant de contrôle	
6066	M	n..18	Valeur de contrôle	
6411	C	an..3	Qualifiant de l'unité de mesure	



GROUPE 48 [MOA- Grp 49]

GROUPE 48	M 5	[MOA- Grp 49]
------------------	------------	----------------------

MOA	M 1	Montant monétaire	[Groupe 48]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.			

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	79 : Montant total des lignes articles 113 : Montant payé d'avance 124 : Montant total de la TVA* 125 : Montant imposable* 128 : Montant total* 176 : Montant total des droits/taxes/redevances du message * 131 : Montant total des remises en pied 9 : Montant dû/Montant à payer
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Remarques :

Toute facture doit comporter au minimum les MOA, "125", "128" et "124"

MOA + 125 : Montant taxable HT

MOA + 124 : Montant total des taxes TVA

MOA + 128 : Montant TTC

Le Montant TTC (128) est la somme du Montant Taxable (125) et du Montant Global Taxes (124)

Le Montant Taxable (125) doit être au centime près, le cumul des Montants Lignes (79) et des Montants de Charges et Remises d'en-tête (131).

En cas d'acompte (Paiement d'Avance), deux occurrences du MOA seront utilisées :

113 : Montant Payé d'Avance

9 : pour le Montant dû /Montant à payer (différence entre le Montant TTC et l'Acompte)

Le qualifiant 176 est utilisé pour indiquer le Montant Global des Taxes (TVA + Taxes Parafiscales) à indiquer si taxes autres que TVA ;

Ne pas mentionner l'itération "176" pour la TVA ne signifie pas qu'il n'y a pas de TVA.

Le MOA 124 est utilisé pour indiquer le montant total de la TVA tous taux confondus.

Lorsqu'il n'y a que de la TVA, MOA 124 = MOA 176

Sur une Facture Gratuite, il faut indiquer le Montant à zéro dans le 125.

Sur une Facture d'un Montant de TVA à zéro, il faut aussi l'indiquer.



Exemple :

Facture de 9800 € HT de produits TVA 5.5 % auxquels se rajoutent 200 € de frais de port.

MOA+79:9800' = total des lignes produits

MOA+131:200' = total frais/remises pied

MOA+125:10000' = mt HT facture

MOA+176:550' = mt TVA facture

MOA+128:10550' = mt TTC facture

GRUPE 49 [RFF - DTM]

GRUPE 49	R	10	[RFF - DTM]
-----------------	----------	-----------	--------------------

RFF	M	1	Référence	[Groupe 49]
------------	----------	----------	------------------	--------------------

Fonction : Indiquer la Référence du Paiement d'Avance.

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C506	M		Référence	
1153	M	an..3	Qualifiant de la référence	PQ : Référence du paiement *
1154	M	an..35	Numéro de la référence	
1156	#	an..6	Numéro de la ligne	
4000	#	an..35	Numéro de version de la référence	

Remarques :

- Ce Groupe n'est possible qu'avec le MOA 113,
- Cette référence peut aussi être positionnée en En-tête.

DTM	C	1	Date ou heure ou période	[Groupe 49]
------------	----------	----------	---------------------------------	--------------------

Fonction : Indiquer une date et/ou une heure ou une période.

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C507	M		Date ou heure ou période	
2005	M	an..3	Qualifiant de la date ou heure ou période	171 : Date de référence
2380	R	an..35	Date ou heure ou période	
2379	R	an..3	Qualifiant du format de la date ou heure ou période	-102 : SSAAMMJJ



GRUPE 50 [TAX - MOA]

GRUPE 50	R	10	[TAX - MOA]
-----------------	----------	-----------	--------------------

TAX	M	1	Informations détaillées sur le droit ou la taxe ou la redevance	[Groupe 50]
Fonction : Indiquer les informations se rapportant au droit, taxe ou redevance.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires	
5283	M	an..3	Qualifiant de la fonction du droit ou taxe ou redevance	7 : Taxe *	
C241	C		Type du droit ou taxe ou redevance	VAT : TVA	
5153	C	an..3	Type du droit ou taxe ou redevance (en code)		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5152	#	an..35	Type de droits ou taxes ou redevances		
C533	#		Précision sur le compte des droits ou taxes ou redevances		
5289	*	an..6	Identification du compte du droit ou taxe ou redevance		
1131	*	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	*	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5286	#	an..15	Assiette du droit ou taxe ou redevance		
C243	R		Précision sur le droit ou taxe ou redevance	A : Super réduit 2,1% E : Exonéré G : Export N : Suspension TVA intracommunautaire R : Réduit 5,5% RC : Réduit Corse 2,1 % RC2 : Réduit Corse 8% RC3 Réduit Corse 10% RC4 : Réduit Corse 13% S : Standard 19,6% T : Taux intermédiaire 7% T1 : Taux intermédiaire 10% X : Net de taxes B : Standard majoré 20%	
5279	C	an..7	Identification du droit ou taxe ou redevance		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	C	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5278	R	an..17	Taux du droit ou taxe ou redevance		
5273	#	an..12	Identification du taux de base du droit ou taxe ou redevance		
1131	#	an..3	Qualifiant de la liste des codes.		
3055	#	an..3	Organisme responsable de la liste de codes (en code)		
5305	C	an..3	Catégorie du droit ou taxe ou redevance (en code)		
3446	#	an..20	Numéro d'identification fiscale de l'intervenant		
					AEE : Agro EDI Europe

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Note :

- Dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture, c'est le taux explicite qui fait foi.



- Les 2 informations (taux explicite + forme codée (R, S, E..)) sont requises.

Le récapitulatif de TVA et la base d'application pour chaque taux appliqué sur la facture sont imposés sur chaque facture. Ainsi, une facture de produits gratuits doit comporter un TAX en pied de facture, même si les montants sont à zéro.

Exemple : TAX+7+VAT+++R::AEE:5.5'

Note :

Pour la Corse, pas de taux à 5 %. Par ailleurs, à toutes fins utiles, pour les DOM-TOM, le taux réduit de 2.1 % s'applique à tous les produits et services relevant en métropole du taux réduit de 5.5 % ou du taux réduit de 7 %. Le taux normal de TVA est de 8.5 %. L'outre-mer n'est pas concerné par la réforme des taux de TVA au 01/01/2014 : ces taux restent donc identiques après le 01/01/2014. Pour mémoire : pas de TVA en Guyane et à Mayotte.

MOA	C	2	Montant monétaire	[Groupe 50]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	124 : Montant de la TVA * 125 : Montant imposable (HT)*
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	

*obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture

Exemple : cf TAX précédent



GRUPE 51 [ALC- MOA]

GRUPE 51	C	15	[ALC - MOA]
-----------------	----------	-----------	--------------------

ALC	M	1	Déduction ou frais	[Groupe 15]
Fonction : Identifier les informations détaillées sur une déduction ou des frais.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
5463	M	an..3	Qualifiant d'un élément de frais ou d'une déduction	A : Déduction* C : Frais *
C552 1230 5189	# * *	an..35 an..3	Informations sur la déduction ou les frais Numéro de déduction ou de frais Description des frais ou déduction (en code)	
4471	R	an..3	Règlement (en code)	1 : Hors facture 2 : Déduit de la facture
1227	C	an..3	Indicateur de la séquence de calcul	
C214 7161	R R	an..3	Identification de services particuliers Services spéciaux (en code)	TX : Taxe ou assimilée
1131 3055	# #	an..3 an..3	Qualifiant de la liste des codes. Organisme responsable de la liste de codes (en code)	
7160 7160	C #	an..35 an..35	Service spécial Service spécial	Libellé*

Utilisé pour indiquer le montant total de la CVO semence certifiée de la facture

MOA	C	2	Montant monétaire	[Groupe 51]
Fonction : Indiquer un montant monétaire.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
C516	M		Montant monétaire	
5025	M	an..3	Qualifiant du type de montant monétaire	8 : Montant de la taxe
5004	R	n..18	Montant monétaire	
6345	#	an..3	Monnaie (en code)	
6343	#	an..3	Qualifiant de la monnaie	
4405	#	an..3	Statut (en code)	



UNT

UNT	M	1	Fin de message	
Fonction : Terminer et vérifier l'achèvement d'un message.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0074	M	n..6	Nombre de segments dans le message	
0062	M	an..14	Numéro de référence du message	

Exemple : UNT+21+544'

UNZ

UNZ	M	1	Fin d'interchange	
Fonction : Terminer et vérifier l'achèvement d'un interchange.				

Donnée	Statut	Format	Libellé	Contenu/Commentaires
0036	M	n..6	Compteur de contrôle d'interchange	
0020	M	an..14	Référence de contrôle de l'interchange	

7 ANNEXES:
7.1 Identification du moyen de transport

Code	Libellé
A11	Péniche 250 T
A12	Péniche 300 T
A13	Péniche 1200 T
A14E	Bateau
A15E	Caboteur
A21	Train Complet
A22	Rapilège (1/2 Rame)
A23	Wagon isolé
A24	Rame
A31	Camion Pulsé
A32	Camion Vrac Benne
A33	Camion Remorque
A34	Camion Tapis
A35	Camion Epandeur
A37	Camion Court (9 m de dégagement)
A38	Camion Trappe / Sauterelle
A39	Camion Citerne
A40	Camion Hayon
A41	Camion Transpalette / Grue / Chariot
A50	Camion Totliner / Logé
A51	Camion Vis
A52	Camion Mixte

7.2 Annexe : Codes EAN 13 génériques

Code EAN 13	Libellés
3001000001001	Transport
3001000001018	Agios
3001000001025	Remise globale incluse dans facture/avoir
3001000001032	Remise globale sur avoir joint à la facture
3001000001049	Remise globale différée
3001000001056	Emballage
3001000001063	Etiquetage
3001000001070	Escompte financier
3001000001087	Frais de publicité
3001000001094	Prestations diverses
3001000001100	Frais de facturation
3001000001117	Concession de linéaire (Rack jobbing)
3001000002282	Eco Emballage
3001000002459	Taxe DEEE



3592000000014	Pénalités de retard
3592000000021	ECO APE
3592000000038	CVO Semences certifiées

7.3 Annexe : Table des Unités

Désignation	Code
Millilitre	MLT
Centilitre	CLT
Déclilitre	DLT
Litre	LTR
Dose	DOS (AEE)
Hectolitre	HLT
Mégalitre	MAL
Gramme par millilitre	MTQ
Gramme par litre	ZGJ
Gramme Acidité oléique	GAO
Milliéquivalent	MEQ
Seconde	SEC
Minute	MIN
Heure	HUR
Jour	DAY
Semaine	WEE
Dix Jours	DAD
Mois	MON
Trimestre	QAN
Semestre	SAN
Année	ANN
Décennie	DEC
Nombre d'article	NAR
Nombre Bobine	NBB
Pièce	PCE
Nombre	NMB
La Douzaine	DZN
La Vingtaine	SCO
Le Cent	CEN
Le Mille	MIL
Le Million	MIO
le Milliard	MLD
Le Billion (10 /12)	BIL
Le Trillion (12/18)	TRL
Unité Financière	EA
Nombre de paire	NPR
Gramme	GRM
Kilogramme	KGM
Quintal	DTN
Tonne	TNE
Mètre carré	MTK
Mètre cube	MTQ
Hectare	HAR



Désignation	Code
Millimètre	MMT
Centimètre	CMT
Décimètre	DMT
Mètre	MTR
Kilomètre	KMT
- Millier de grains viables	MGV
Température en °C	CEL
Pourcentage	PCD

7.4 Récapitulatif taux de TVA

Taux de TVA	Exemples
A : Super réduit 2,1%	Taux à 2,1 %
E : Exonéré	<p>TVA à 0% – dans ce cas on a FTX + SIN Texte de la Directive (exonération ou net de taxes)</p> <p>Références à une disposition d'exonération de TVA:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achats en franchise : « exonération de TVA, article 293 B du code général des impôts » • Opération: achat en Suisse, vente à un Danois, livraison CH->DK, dédouanement au DK = pas de mention sur la facture = opération hors du champ de la TVA.
G : Export	
N : Suspension TVA intracommunautaire	<p>Concerne les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une livraison à l'exportation : Achats en franchise – exportation:« exonération de TVA, article 275 du code général des impôts » • Livraison intra communautaire: « exonération de TVA, article 262-ter-I du code général des impôts » une livraison dont le lieu est situé sur le territoire d'un autre Etat membre de la Communauté européenne en application des dispositions de l'article 258 A du CGI relatif au régime des ventes à distance ; • une livraison située hors de France en application du III de l'article 258 du CGI qui vise les livraisons de gaz et d'électricité ; • une livraison après montage ou installation dont le lieu est situé dans un autre Etat membre de la Communauté européenne en application de l'article 258 du code général des impôts. • Prestation de Service intra communautaire: « application des articles 44 et 196 de la directive 2006/112/CE du 28/11/06 » • Opération Triangulaire: « application de l'article 141 de la directive 2006/112/CE du 17/05/1977 »
R : Réduit 5,5 %	Taux à 5,5% en France en 2013
R1 : Réduit 5%	1 ^{er} janvier 2014
RC : Réduit Corse 2,1%	<p>En Corse les taux de TVA sont en principe les mêmes que sur le continent, toutefois le taux de 5.5 % est dans la majorité des cas ramené à 2.1 %</p> <p>Relèvent notamment du taux de 2,1 % les ventes de produits d'origine agricole non transformés et les ventes de produits à usage agricole (engrais...).</p>
RC2 : Réduit Corse 8%	Ventes de matériels agricoles dont la liste est fixée par l'article 50 duodecimes A de l'annexe IV au CGI (tracteurs agricoles, matériels à traction pour la



Taux de TVA	Exemples
	préparation des surfaces cultivées, la fertilisation, les semis et plantations, etc.).
RC3: Réduit Corse 10%	Taux de 8 % relevé à 10 % à compter du 1 ^{er} janvier 2014
RC4: Réduit Corse 13%	Ventes de produits pétroliers énumérés au tableau B de l'article 265 du Code des douanes.
S : Standard 19,6%	Taux à 19,6% en France en 2013
T : Taux intermédiaire 7%	Taux à 7% en France en 2013
B : Standard majoré 20%	1 ^{er} janvier 2014
T1 : Taux intermédiaire 10%	1 ^{er} janvier 2014
X : Net de taxes	Pas de TVA dans ce cas on a FTX + SIN Texte de la Directive (net de taxes) – ex : Exemple Avoirs de RFC

Note :

Le taux de TVA de 2.10 % n'est pas concerné par la réforme applicable au 01/01/2014. Par ailleurs, suite à un amendement adopté en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale, le taux de 5.5 % pourrait demeurer au 01/01/2014 et par conséquent ne pas être réduit à 5 % au 01/01/2014, sauf nouvelle modification au Sénat ou en 2^{nde} lecture à l'Assemblée nationale...

Sinon, mêmes remarques que pour les p. 64, 78, 84 et 88. Pour la Corse, pas de taux à 5 %. Seul le taux de 8 % est touché par la réforme et passe à 10 % au 01/01/2014. Ce taux de 8 % concerne les ventes de matériels agricoles dont la liste est fixée par l'article 50 duodécies A de l'annexe IV au CGI (tracteurs agricoles, matériels à traction pour la préparation des surfaces cultivées, la fertilisation, les semis et plantations, etc.). En Corse, le taux de 2,1 % concerne les ventes de produits d'origine agricole non transformés et les ventes de produits à usage agricole (engrais...). Quant aux taux de 13 %, il concerne uniquement les ventes de produits pétroliers énumérés au tableau B de l'article 265 du Code des douanes.

Et, à toutes fins utiles, pour les DOM-TOM, le taux réduit de 2.1 % s'applique à tous les produits et services relevant en métropole du taux réduit de 5.5 % ou du taux réduit de 7 %. Le taux normal de TVA est de 8.5 %. L'outre-mer n'est pas concerné par la réforme des taux de TVA au 01/01/2014 : ces taux restent donc identiques après le 01/01/2014. Pour mémoire : pas de TVA en Guyane et à Mayotte.



8 EXEMPLES

8.1 Facture simple

Enveloppe du message – Facture de biens, sans frais de port (commande standard) –	
UNB+UNOC:3+GLN emetteur:14+GLN Destinataire:14+ 120404:2110 +4590171++INVOIC UNH+1+INVOIC:D:96A:UN	
En-tête du message facture	
BGM+380:::FACTURE+8032811022+9	380 : Facture 8032811022 ; 9 : Original ;
DTM+137:20120404:102	Date de la facture
DTM+11:20120403:102	Date d'expédition (car différente de la date de facture) Ou 200 si enlèvement RFC : Période ou FTX+AAI (commentaire normé : période de validité du xx/xx/xx au yy/xx/xx)
PAI:::42	Instructions de paiement, 42 : virement
ALI+++FB	FB : Facture/Avoir de biens (quand quantité présente) FRF : Facture/Avoir de régulation financière RFC : Avoir de ristourne RSD : Contrats de coopération commerciale
FTX+AAB = TEXTE SUR ESCOMPTE FTX+PMD = TAUX DES PENALITES DE RETARD* FTX+PMT : Indemnité forfaitaire de recouvrement* FTX+AAI : N° d'agrément pour la distribution des produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels* FTX+ACB : Informations complémentaires (ex mention d'une certification ISO)	
FTX+REG++Société (Nom, Type) + Capital*	
RFF+IL:CCS001201100083840001 DTM+171 :20120403 :102	IL : N° de commande de l'adhérent de base Date de la commande initiale
RFF+CR:CDF00120110039149 DTM+171:20120404:102	CR : N° de commande d'achat du client Date de la commande d'achat du client



INVOIC- FACTURE - APPROVISIONNEMENT AGRICOLE

RFF+VN:0001857256 DTM+171:20120404:102	VN : N° de commande de vente Fournisseur Date de création de la commande de vente du fournisseur
RFF+DQ:0801424698 DTM+171:20120404:102	N° du bon de livraison avec transfert de propriété Date du transfert de propriété
RFF+AFC :056533145' DTM+171 : 20120201 :1°3	N° du bordereau (BL papier/physique) uniquement dans le cadre de la consignation Date du BL papier
NAD+OB+3027019850102::9++Client Nom du Commandé par +Adresse+Ville++Code Postal+FR RFF+VA:FRXXXXXXXXXXXX	
NAD+IV+3015486100100::9++Client Facturé+Adresse+Ville++Code Postal+FR RFF+GN:775690191::107' RFF+VA:FR39775690191'	
NAD+DP+3027019850331::9++Client Livré+ Adresse+Ville++Code Postal+FR	
NAD+SE+3015265500025::9++Fournisseur+ Adresse+Ville++Code Postal+FR FII+RB+ N° de compte ... ' (coordonnées bancaires) RFF+GN:562038893' RFF+VA:FR29562038893' RFF+XA: 562 038 893 R.C.S. LYON'	
CTA+SR+:Contact Fournisseur	Contact interne (qui facture) SR = Service des ventes
CUX+2:EUR:4 PAT+3 DTM+13:20120614:102 MOA+9:montant TTC dû à l'échéance PAT+22 PAT+20	4 : Monnaie de facturation, Euros 3 : Echéance à date fixe 13 : Date de l'échéance de règlement = 14/06/2012 9 : Montant total TTC dû à l'échéance 22 = Escompte 20 = Pénalités
TDT+20++30+31'	Transport principal par route et par camion
LOC+26 : Ville liée à l'incoterm'	
TOD+3+NC+DAP :106'	Condition de livraison : Transport franco
ALC+C++2++FC::Frais de transport' MOA+8 :Montant des frais de port'	Frais de transport qui concernent l'ensemble de la facture. TVA au taux standard



TAX+7+VAT+++S::AEE:19.600	
Lignes articles	
LIN+000010++3526550005519:EN PIA+5+000000000005822466:SA PIA+1+1234567 :AMM' IMD+F+++::Article A 1L:Campagne céréalière 2013'	EAN 13 produit Code produit interne fournisseur Code AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) Libellé produit + campagne céréalière 2013
MEA+WT+4+KGM :154'	Poids net
QTY+47:240.000:LTR	Quantité facturée
GIN+BX:N° de lot 1: N° de lot 2...:N° de lot 5' Ou GIN+BX:N° de lot 1 GIN+BX: N° de lot2 Etc...	Numéros de lot
FTX+REG: Texte libre sur article'	Ex : Produit autorisé en agriculture biologique
MOA+203: Montant total remisé HT de la ligne article	203 : Montant total remisé HT de la ligne article Prix net remisé x quantité facturée
PRI+AAA: 100:::1:LTR	AAA : Prix remisé unitaire HT
PRI+AAB: 200:::1:LTR	AAB : Prix brut unitaire HT
TAX+7+VAT+++T::AEE:7.000	Taux de TVA T Réduit intermédiaire : 7%.
ALC+A++2+++::REMISE 1'	A : Déduction suivie du libellé de la 1 ^{ère} remise
PCD+1:2.000 ou	1 : Taux de la déduction : 2% (si négociée en %)
MOA+204:65.28	Montant unitaire de la remise en valeur absolue Requis si la remise porte sur un montant.
MOA+8 :10.05	Montant calculé informatif (si remise exprimée en %)
ALC+A++2+++::REMISE 2'	



PCD+1+:2.000' ou MOA+204:65.28	
ALC+A++2+:::REMISE 3' PCD+1+3:0.500' ou MOA+204:-16.32'	
ALC+A++2++:::REMISE 4' QTY+130:50 :KGM4 PCD+1+3:2.000' MOA+204:65.28'	La remise 4 de 2% ne s'applique que sur 50 kg de la quantité facturée
UNS+S	Annonce du pied-de-page de la facture
MOA+125:Montant HT total'	125 : Montant imposable*
MOA+128: Net à payer, montant TTC de la facture	128 : Montant total*Net à payer, montant TTC de la facture
MOA+176: Montant total des taxes de la facture'	176 : Montant total des droits/taxes/redevances du message *
MOA +124	124 : Montant total de la TVA*
TAX+7+VAT+++T::AEE:7.000	7 : Taux de TVA de la facture = T, 7%
MOA+124: Montant de la TVA à 7 % '	124 : Montant de la TVA à 7 %
MOA+125: Montant HT pour calcul de la TVA à 7 %'	125 : Montant HT pour calcul de la TVA à 7 %
UNT+51+1 UNZ+1+4590171	

8.2 Avoir de RFC

Voir documents en annexes

8.3 CVO Semences certifiées

Exemple à valider

LIGNE	Ligne produit Semences certifiées	LIN+1++EAN13 produit:EN'
	LIN+000010++3526550005519:EN PIA+5+000000000005822466:SA IMD+F++:::Article A 1L	EAN 13 produit Code produit interne fournisseur Libellé produit
	QTY+47:240:DOS	Quantité facturée sur laquelle est calculée la ristourne
	PRI+AAA: :::1:DOS'	AAA : Prix ristourné unitaire HT
	PRI+AAB: :::1:DOS'	AAB : Prix brut unitaire HT
	TAX+7+VAT+++X:::AEE'	Taux de TVA X Net de taxes
	CVO Semences Certifiées identifiées par le GTIN générique	ALC+A+ EAN13CVO+2+1+TX :::CVO'
	Montant unitaire de la CVO	MOA+23 :montant'
	Contrôle section	UNS+S'
	PIED DE FACTURE	Montant total TTC
Montant total HT :		MOA+125 : Base HT soumise à TVA
Montant total de la TVA		MOA+124: Montant total de la TVA'
Montant total des taxes inclus la TVA + Montant ALC (CVO)		MOA+176 : Montant des taxes
Taux de TVA : 20% Base taxable		TAX+7+VAT+++base taxable+:::20.00'
Montant de la TVA		MOA+124 :Montant de la TVA'
CVO Semences Certifiées identifiées par le GTIN générique		ALC+A+EAN13_CVO+++TX :::CVO'
Montant total de la CVO		MOA+8 :Montant total de la CVO'



8.4 Facture avec prestation d'épandage

NB : , l'épandage est considéré comme une ligne produit avec un code EAN 13 qui lui est propre.

Données EDI:		
UNB+UNOA:1+3005351OMYACGNF24100:ZZZ+3027800026501+121011:0313+14576++INVOIC'		BGM : N° facture
UNH+1+INVOIC:D:96A:UN'		DTM : Date facture
BGM+380+2410184181+9'		RFF : N° BL
DTM+137:20121004:102'		DTM : Date livraison
PAI+::42'		RFF : N° cde du client
RFF+DQ:83831736'		RFF : N° cde SAP
DTM+171:20121004:102'		OB = DO SE = FRN DP =
RFF+CR:B301014790'		SH BY = FA OF = agri
RFF+VN:12358466'		
NAD+OB+3027800026501::9++Area+Cours Leopold+Nancy Cedex++54004+FR'		
NAD+SE+3015960000103::9++Groupe MEAC SAS+rue Henri IV+St Georges sur Eure++28190+FR'		
NAD+DP+3760185372275::9++Cooperative Bourgogne Sud++Matour++71520+FR'		
NAD+BY+3027800026501::9++Area+Cours Leopold+Nancy Cedex++54004+FR'		
NAD+OF+++Earl de la CHAZERE+La Grange+Chateau++71250+FR'		
CUX+2:EUR:4'		
PAT+3'		
DTM+13:20121130:102'		DTM : Date échéance
MOA+9: [REDACTED]'		MOA : montant TTC
TDT+20++30++cc953fj::Joly Transports'		TDT : camion - immat
TOD++PC+CPT:106::Port pay?'		- transporteur
LIN+10++3596906001038:EN'	←	LIN code EAN produit
PIA+5+137561:SA'		PIA : code produit SAP
IMD+F+CU::CAP 70-GY?+BU?+NO:Vrac'		IMD : libelle produit
QTY+47:28.44:TNE'		QTY : Quantité facturée
ALI+++FB'		
MOA+203: [REDACTED]'		MOA : Montant net ligne
PRI+AAA:50.25:::TNE'		PRI : Prix net unitaire
PRI+AAB:51.75:::TNE'		PRI : prix brut unitaire
TAX+7+VAT+++T::AEE:07.00'		TAX : Tx TVA
ALC+A+++OTE::Remise cde.anticip?e'		ALC : Remise
QTY+130:28.44:TNE'		QTY :Qté pour remise
MOA+244: [REDACTED]'		MOA :Remise unitaire
MOA+8:-: [REDACTED]'		MOA : montant remise
ALC+C+++ADP::Citerne immobilis?e'		ALC : majo
QTY+130:28.44:TNE'		QTY : qté pour majo
MOA+ [REDACTED]'		MOA : Majo unitaire
MOA+8: [REDACTED]'		MOA : Montant majoration
LIN+11++3596902684990:EN'	←	LIN :Ligne épandage
PIA+5+600728:SA'		PIA : code produit épandage
IMD+F+CU::SPREADING'		IMD : Libelle
QTY+47:28.44:TNE'		QTY : qté épandage
ALI+++FRF'		MOA : montant épandage
MOA+203: [REDACTED]'		PRI : prix unitaire net
PRI+AAA: [REDACTED]:::TNE'		PRI : prix unitaire brut
PRI+AAB: [REDACTED]:::TNE'		TAX : Tx TVA
TAX+7+VAT+++S::AEE:19.60'		
UNS+S'	←	
MOA+79: [REDACTED]'		MOA : total HT
MOA+125: [REDACTED]'		MOA : total soumis à TVA
MOA+176: [REDACTED]'		MOA : Total TVA
MOA+128: [REDACTED]'		MOA : total TTC
TAX+7+VAT+++T::AEE:07.00'		TAX : Tx TVA
MOA+124: [REDACTED]'		MOA :montant TVA pour ce taux
MOA+125: [REDACTED]'		MOA : Montant soumis
TAX+7+VAT+++S::AEE:19.60'		TAX : Tx TVA
MOA+124: [REDACTED]'		MOA : montant TVA pour ce taux
MOA+125: [REDACTED]'		MOA : montant soumis pour ce taux
UNT+57+1'		
UNZ+1+14576'		

9 GESTION DES VERSIONS



Version	Observations	Date de mise à jour
1	1 ^{ère} version Guide Utilisateur	2001
2	Mise à jour GT	28/11/2009
Rev2009-1.0	Nouvelle version à valider	Juillet 2009
Rev2010-1.2		Janvier 2010
Rev 2010-1.3	Ajout code AL téléphone cellulaire dans le segment COM	
Rev2010-1.3_110110	Ajout d'un paragraphe 4.3 : Mention obligatoire dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture.	10 janvier 2011
REV2010-v1.3_110208	Chap 4.4 Gestion des RFC Chap 4.5 Facture erronée Chap 4.6 : Informations pour DEB Zone euro	8 février 2011
Rev2011_V1.5_111128	Précisions sur les informations obligatoires et/ou devant faire partie de la liste récapitulative	28/11/2011
Rev2011_V1.6	Document finalisé	03/01/2012
Rev2012_1.7	Relecture et précisions suite à conf call Chap 3 : tableau des mentions obligatoires/liste récapitulative complété Segment TAX (Gpe 23 et 50) / C243/5279 : ajout du code B : Standard Majoré (à utiliser qd la TVA passera à 21,6%)	08/03/2012
Rev2012_1.8		10/05/2012
Rev2012_1.9	Relecture du GU. BGM : Remplacement UNOA par UNOC	18/06/2012
Rev2012_2.0	Suite à remarque de D Camarzana : Ajout d'un PCD dans Gpe 8 (ALC) pour indiquer le % de taux de pénalité avec en MOA le qualifiant 201 (Penalty amount) Modification du schéma ad hoc Insertion d'un tableau complet d'utilisation des données chap 3	12/07/2012
Rev2012_2.1	Mise à jour suit à relecture de D Camarzana (cf document word : Avenant Différences Subset-INVOIC.doc)	22/08/2012

Version	Observations	Date de mise à jour
Rev2012_2.2	<ul style="list-style-type: none"> Relecture en GT : Structure : Ajout PCD (Pourcentage) – Sur PAT - Entête Ajout (GR49 - RFF et DTM) au niveau du Pied de facture Segment TAX (Gp 21,33,50) ajout note : Dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture, c'est le taux explicite qui fait foi. Les 2 informations (taux explicite + forme codée (R, S, E..)) sont requises Segment PAT - Entête : désactivation des données C110/4277 et 4276 Segment TDT-entête : désactivation de la donnée C220.8066 Segment LOC-entête : désactivation de la donnée C517.1131 Segment IMD (Ligne) : désactivation de la donnée C273.3453 Segment ALI : ajout code RSD : Ristourne Services distincts = contrats de coopération commerciale	11/09/2012
Rev2012_2.3	Précisions données Facultatives/ données obligatoires Adaptation nombre itérations Précisions règles de gestion par rapport à la dématérialisation fiscale de la facture Ajoût d'une annexe sur la description des différents taux de TVA (&6.4) En attente : exemple de cas où la monnaie de facturation et différente de la monnaie de référence TVA A valider ; faisabilité de l'émission d'un duplicata.	11/10/2012
REv2012_2.3a	Ajout d'un &7.3 Exemple de facture avec prestation d'épandage	15/10/2012
Rev2012_2.3b	Mise à jour du tableau 6.4 Récapitulatif des taux de TVA. Segment TDT Grp 9 Donnée 3127 : ajout du code SIRET Activation du code 1131 pour qualifier le code précédent (SIREN ou SIRET)	16/10/2012
Rev2012_2.4	Précisions sur l'utilisation du MOA 124 du groupe 48 p 74	29/10/2012

Version	Observations	Date de mise à jour
Rev2012_2.5	<p>Règle de gestion : Gestion des retours – alignement sur l’ORDERS Semences</p> <p>Ajout d’un chap 4.8.1 : Segment UNA + règle de gestion : L’utilisation ou non du segment UNA doit être décidée au préalable par les partenaires de l’échange (accord d’interchange)</p> <p>&4.8.2 et 4.8.8 : ajout de la note : «Ou Code Identifiant des lieux AEE »</p> <p>Segment UNB (donnée 0007) : Ajout : 312 : FR, AGRO EDI EUROPE</p> <p>Segment NAD / donnée 3055 : 312 : FR, AGRO EDI EUROPE</p> <p>Gpe 12/ Segt TOD/ 4053 : Incoterms 2010</p> <p>A valider : Nouvelle mention obligatoire sur les factures au 1^{er} janvier 2013 : proposition à valider (p42/43)</p>	04/12/2012
AEE_INVOIC_DEMAT_V2.6	<p>Modification sommaire</p> <p><u>Mise à jour du tableau</u> chap 4 : Mentions obligatoires dans le cadre de la dématérialisation fiscale de la facture »</p> <p>Indemnité forfaitaire</p> <p>Validation Règle de gestion :</p> <p>Grpe 8 : PAT + 75 suivi de MOA + 201</p> <p>Si PAT + 75 pas suivi de MOA alors :</p> <p>FTX + PMT : « Indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d’un montant minimum de 40 € conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce»</p> <p>Ajout du code PMT (donnée 4451)</p> <p>Précisions autres règles de gestion :</p> <p>BGM : Note utilisation donnée 1225</p> <p>ALI : Ajout note Les annulations de factures ne peuvent pas être indiquées en Code FRF</p> <p>Gpe 15 ALC : Remarque : les remises ne sont pas signées</p>	17/01/2013

Version	Observations	Date de mise à jour
AEE_INVOIC_DEMAT_V2.7	Indemnité forfaitaire : Les 2 méthodes sont conservées. La solution FTX + PMT est à privilégier (solution retenue par GS1) Remises à la ligne : c'est le taux (%) ou le montant qui doit être indiqué selon comment est négociée la remise Cadre d'utilisation des NAD Insertion d'un tableau d'utilisation des NAD A VALIDER Précisions à apporter sur l'utilisation des NAD SE et NAD + CO NAD + SE (Business Unit du fournisseur) NAD + CO (Entité juridique/fiscale du fournisseur) Ajout dans le FTX en en-tête : FTX + REG :et en texte : N° d'agrément pour la distribution des produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	18/03/2013
AEE_INVOIC_DEMAT_V2.8	Relecture du GU Ajout &3.1 : Recommandations générales – nombre de décimale Précision sur gestion des RFC (5.2) : s Hors scope EDI dans un premier temps. BGM 1225 : Suppression du code 7 : en démat fiscale : Il n'y pas de duplicata seulement un double original est possible. Code 43 : utilité à vérifier – proposition à valider – tri au niveau UNH 0057 Segment ALI ; Ajout du code 94 : utilisé dans le cas de facturation de services Précisions utilisation DTM en-entête. Grpe 8 – PAT Modifictaion de règle de gestion Cas des Conditions de Pénalités (PAT 20) : Requis en Facture dématérialisée ; si le FTX PMD est absent, PAT+ 20 suivi de PCDSi le FTX PMD est présent, PAT + 20 seul Cas des Conditions d'Escompte (PAT 22) : Requis en Facture dématérialisée si le FTX AAB est absent, PAT+ 22 suivi de PCD et MOA Si le FTX AAB est présent, PAT + 22 seul	25/04/2013

Version	Observations	Date de mise à jour
AEE_INVOIC_DEMAT_V2.9	<p>Distinction des messages INVOIC hors cadre démat dans le segment UNH (donnée 0057) Possible. RG à confirmer après la phase pilote Segment BGM / donnée 1225 : préciser les scénarii possibles (démat) dans le cas de génération de double original A compléter en fonction de la phase pilote Validation tableau des NAD : OK voir NAD Gpe 2</p> <p>Ajout de 2 qualifiants FTX en-tête : AAY = Certification Statements - Pour indiquer le N° d'agrément pour la distribution des produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ACB : Additional Information pour indiquer le cas échéant une certification ISO</p> <p>Ajout d'un segment TAX (Grpe 6) pour être cohérent avec la règle de gestion FTX + SIN (mise à jour du schéma)</p> <p>Gpe 3 RFF Donnée 1153 : ajout du code AGC : pour indiquer le code BIC</p>	18/06/2013
AEE_INVOIC_DEMAT_V3.0	<p>&3.3 : signe des zones : suppression Gestion des RFC : suppression de la mention « hors cadre démat » - choix à définir dans 'accord bilatéral entre partenaires. La gestion des RFC fera l'objet d'une réunion spécifique à l'automne ;</p>	08/07/2013
AEE_INVOIC_DEMAT_Final_V3.0	<p>Finalisation du GU AEE_INVOIC_DEMAT_V3.0 Mise à jour des exemples IMD (Gpe 25) : libellé article + campagne de commercialisation Mise à jour du tableau de codes TVA (pour anticiper le changement des taux en janvier 2014) Statut pré-validation Deadline validation : 30/10/2013</p> <p>La dématérialisation des RFC, étudiée ce jour, sera détaillée dans une nouvelle version du GU AEE_INVOIC_draft_V4.0</p>	Octobre 2013
AEE_INVOIC_DEMAT_V3.0_validé	<p>Relecture par fiscaliste. Correction fautes de frappes Précision sur évolution des taux de TVA</p>	5 nov. 13

Version	Observations	Date de mise à jour
AEE_INVOIC_DEMAT_v3.1	Précisions sur : Annulation Avoir / Facture P20/34/40	Novembre 2014
AEE_GU_INVOIC_v3.2	<p>1. Changement de nom du document – AEE_GU INVOIC... suppression du mot « DEMAT » et précision en introduction : « Ce document décrit le message EDIFACT INVOIC utilisé dans la Supply Chain Agricole. Les règles de gestion relatives à la dématérialisation fiscale de la facture y sont décrites.</p> <p>2. Règle de gestion CVO :</p> <p>Utilisation des segments ALC à la ligne et en pied de facture</p> <p>Ajout d'un paragraphe 5.5 : GESTION DE LA CVO SEMENCES CERTIFIEES</p> <p>Ajout d'un paragraphe 8.4 (Exemples) – CVO Semences certifiées</p> <p>3. Modification schéma :</p> <p>Ajout du code TX dans la donnée DE7161 Ajout du libellé « libellé de la taxe ou assimilée ou des droits » dans la DE 7160 Ajout du groupe 51 en pied de facture ALC-MOA</p>	
AEE_INVOIC_rec2015_3.3	<p>Validation Règle de gestion CVO Mise à jour du diagramme et des segments en pied de facture + &4 ; &5.1 &5.5 (ajout)</p> <p>IMD Grpe 25 : Seul le libellé produit est obligatoire La campagne de commercialisation peut être indiquée en texte (facultatif) dans le FTX (Gp 25) à la ligne</p>	27/01/15
AEE_INVOIC_rev2016_3.4	<p>&3.1 : Modification du nombre de décimales dans le SUBSET INVOIC DMF : 6 décimales au lieu de 3 pour les prix</p> <p>Gpe 38 ALC-MOA : Ajout de la taxe ECO-APE</p> <p>Annexe 7.2 Ajout de codes Génériques à 13 positions pour les frais/Remises ne disposant pas d'EAN13 génériques</p>	17/03/2016



Version	Observations	Date de mise à jour
AEE_INVOIC_rev2016_3.5	<p>Gpr 2 NAD : précisions sur utilisation du NAD + DP : L'adresse du lieu de livraison est recommandée dans le cas d'une facture de biens.. Les autres adresses sont souhaitables</p> <p>Mise à jour du tableau NAD</p> <p>Validation du GU</p>	Mai 2016
AEE_INVOIC_rev2016_3.6	<p>&3.1 : Recommandations générale : insertion d'un tableau définissant la longueur des zones pour les montants, prix et quantités</p> <p>Grpe 28 / [PRI] / Précision/ activation des données 5387/5284/6411</p>	Juillet 2016
AEE_INVOIC_rev2016_3.6b	<p>Correction des exemples sur la gestion de la CVO</p>	Octobre 2017
AEE_INVOIC_rev2018_3.6.b	<p>Précisions RFC :</p> <p>Entête (DTM) : Il faut indiquer une période de facturation (DTM + 263 et qualifiant 718) et une période de validité (DTM + 273 et qualifiant 718)</p> <p>A la ligne : Précisions QTY Grp 25 :</p> <p>Si on est dans le cas d'un avoir financier (BGM : 381) - indiquer la quantité sur laquelle porte l'avoir financier (ex pour un avoir de ristourne, il faut indiquer dans la quantité facturée la quantité sur laquelle porte la ristourne : code 3 :</p> <p>Si le fournisseur veut exprimer la quantité globale de produit sur laquelle porte son avoir, il devra bien spécifier le type de document dans le segment ALI.</p> <p>Pour l'avoir de RFC, en cas de retour de produit, la quantité peut être négative</p>	Mai 2018